

| | |
|--|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT CHANGEMENT CLIMATIQUE | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 5 |
| Répartition des arrivées de touristes internationaux par mode de transport (air, rail, route, mer) | TOU_C01 |

Objectif stratégique :

SMDD : Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable. Explorer la possibilité de mettre en place des systèmes de redevance sur les transports en particulier sur les transports maritimes et aériens vers les îles, pour contribuer au développement durable des régions.

OMD : Lutter contre le changement climatique : impact de la mobilité, choix des modes de transport. L'étude de la contribution du tourisme au changement climatique est essentielle pour connaître les émissions des gaz à effet de serre dans le secteur touristique.

Justification du choix :

La croissance très rapide du tourisme méditerranéen et les caractéristiques de la demande ont entraîné une importante augmentation des déplacements en kilométrage parcouru. La croissance de la mobilité est plus rapide que celle du flux des touristes. La répartition des différents modes de transports utilisés pour se rendre dans les destinations dépend des conditions d'accessibilité et de l'éloignement par rapport aux marchés émetteurs mais aussi du type de tourisme dominant dans les destinations. En même temps, les choix d'infrastructures réalisés par les gouvernements conditionnent le choix de ces modes de transport par les touristes. A l'effet de croissance du nombre de visiteurs internationaux s'ajoute l'augmentation de l'intensité en transport du tourisme : on part plus souvent, moins longtemps et plus loin.¹

Les transports contribuent considérablement aux émissions des gaz à effet de serre et à la pollution. La contribution de la Méditerranée au changement climatique pourrait passer de 7% à 9%, situation regrettable car c'est une écorégion particulièrement vulnérable au changement climatique.²

La prospective des trafics à l'horizon 2025 montre que la demande générale de mobilité continuera de croître à un rythme soutenu et toujours à un rythme supérieure à celui de la population et de l'économie. Les modes de transport les plus sollicités seront ceux les moins satisfaisants du point de vue de l'environnement et de la sécurité. Ainsi, pour l'ensemble de la Méditerranée, en 2025, la route devrait réaliser près de 85% du trafic, l'avion 8%, alors que le rail en restera à 7%. Les émissions de CO2 devraient continuer à croître (1,9% par an) contribuant ainsi à augmenter la part de la Méditerranée dans le total mondial des émissions de ce gaz.³

Définition :

Cet indicateur mesure les arrivées des touristes internationaux par mode de transport (air, rail, route, mer).

Unité :

Pourcentage ou nombre entier

Objectif et/ou valeur cible :

Connaître les évolutions des modes de transport utilisés par les touristes internationaux.

Indications méthodologiques :

Variabes :

- Nombre d'arrivées de touristes internationaux par train

¹ Dossier sur le Tourisme et le Développement Durable en Méditerranée, MAP Technical Reports Series I59, PNUE/PAM Athènes 2005

² Stratégie Méditerranéenne pour le développement Durable, PNUE/PAM Athènes 2005

³ Méditerranée : Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement, 2005

- Nombre d'arrivées de touristes internationaux par avion
- Nombre d'arrivées de touristes internationaux par mer
- Nombre d'arrivées de touristes internationaux par route
- Nombre d'arrivées de touristes internationaux

Formule :

Nombre d'arrivées des touristes internationaux par mode de transport

x 100

Nombre d'arrivées de touristes internationaux

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI | OUI | OUI | |

Références :

- IFEN
- PB
- CE
- OMT

Sources de données internationales :

- OMT

Précautions d'emploi :

Concernant les arrivées par mer, cet indicateur ne prend pas en compte la fréquentation due aux croisières, car l'indicateur s'intéresse aux arrivées de touristes et non pas aux arrivées de visiteurs.

Il faut savoir aussi, que la plupart des touristes arrivant au Maghreb par mer, utilisent aussi un autre mode de transport pour atteindre leur destination finale. Dans ce cas, le transport maritime ne constitue qu'une partie du voyage.

Annexe méthodologique :

Utilisations potentielles :

Cet indicateur peut donner une idée des émissions de CO2 liées au transport du tourisme international, en calculant les émissions à partir des distances et ratios d'émission de CO2 par mode. Il serait intéressant de pouvoir calculer les émissions de CO2 émises entre différents pays et destinations par mode de transport, analyser s'il y a un mode de transport qui prédomine parmi les autres et pouvoir agir avec des politiques nationales ou au niveau de la destination. De cette façon nous pourrions inciter les touristes à utiliser des modes de transport plus respectueux de l'environnement, et de cette manière diminuer les émissions de CO2 liées au transport touristique qui contribuent fortement au changement climatique.

Le profil des émissions de polluants associées aux transports touristiques dépend d'abord du mode de transport choisi, puis du type de trajet, ainsi que du type de motorisation et de véhicules utilisés. Ces paramètres pourraient permettre une modélisation des émissions dues au transport touristique, donc une meilleure connaissance du phénomène.

Il peut aussi servir à réaliser une étude de faisabilité de systèmes de redevances sur les différents modes de transports, ce qui demande de préciser les objectifs et de tenir compte de variables comme l'élasticité des prix, l'importance du temps de voyage dans le mode de transport choisi, afin de

mesurer quelle sensibilité auraient les touristes par rapport à une éventuelle taxe sur le transport aérien et routier. Bien définir l'application de la taxe est impératif.

Cet indicateur s'applique aussi au niveau de la destination, comme les destinations très dépendantes de l'avion, où il faudrait chercher des solutions alternatives. Les Iles Baléares sont un exemple clair où il existe une forte dépendance au transport aérien étant donnée la situation d'insularité.

Cet indicateur peut s'appliquer à d'autres types de destinations : des villes culturelles comme Barcelone, des zones côtières comme la Côte d'Azur (France) ou des stations balnéaires qui sont fortement commercialisées via les Tour Opérateurs comme Lloret de Mar et Calella sur la Costa Brava (Catalogne, Espagne), dans lesquelles un travail de partenariat avec les TO dans le domaine du transport s'avère nécessaire.

Remarques après le calcul de l'indicateur :

Cet indicateur a été l'un des plus faciles à calculer parce que les données sur la répartition de touristes selon leur mode de transport sont accessibles dans les Compendium du tourisme, publié chaque année par l'Organisation Mondiale du Tourisme.

Sources des données :

OMT

Document de travail

| | |
|---|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT PERTE DE BIODIVERSITE | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 3 |
| Fréquentation des « Routes découvertes » et autres circuits | TOU_C02 |

Objectif stratégique :

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales. Mettre l'accent sur les atouts patrimoniaux, culturels et environnementaux de la région, en vue de la création d'un « label de qualité du tourisme méditerranéen »

Justification du choix :

Le développement durable du tourisme passe par la diversification de l'offre touristique valorisant la diversité méditerranéenne (écotourisme, tourisme culturel, urbain et rural).¹

Le littoral reste l'espace de prédilection des touristes, la baignade et le repos demeurant les motivations principales d'une grande majorité de séjours. Cependant, les zones rurales et de montagne font l'objet d'efforts de développement ; plutôt à destination d'un tourisme domestique ou de proximité, autour de l'agritourisme et de la randonnée.²

Définition :

Cet indicateur mesure le nombre des touristes qui fréquentent les routes et circuits découverts par rapport au nombre total des touristes.

Unité : Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Connaître la fréquentation des routes découvertes en Méditerranée pour estimer la perte de biodiversité que peuvent engendrer la fréquentation de ce type de routes.

Indications méthodologiques :

Variables

- Nombre de touristes « routes et circuits découverts »
- Nombre total de touristes

Formule :

Nombre de touristes « routes et circuits découverts »

x 100

Nombre total de touristes

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI | OUI | | |

Références :

¹ « Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée » Plan Bleu, PNUE/PAM, Athènes 2009

² « Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée », Plan Blue, PNUE/PAM, Athènes 2005

Charte de qualité des itinéraires de découverte (ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, France, 2003)

Sources de données internationales :

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

- Problème de définition de l'indicateur : il n'existe pas de définition reconnue d'une route découverte. Le Plan Bleu considérera une route découverte comme : « un itinéraire, circuit, de courte ou longue durée permettant la découverte du patrimoine et des richesses culturelles et environnementales d'une destination ». Il faut prendre en compte le moyen de transport utilisé pour la « route touristique » qui impliquera une courte ou longue durée du circuit ou de la route.

➤

Utilisations Potentielles :

- Cet indicateur peut être combiné avec l'indicateur TOU_C03 « Evolution de la fréquentation des espaces protégés » et avec TOU_C09 « Evolution du nombre de visiteurs dans les sites culturels » pour connaître les degrés de diversification de l'offre touristique entre la fréquentation des espaces protégés, la fréquentation des sites culturels et des routes découvertes, par rapport à la fréquentation touristique littoral.
- Montrer la mise en valeur patrimoniale et environnementale des destinations Méditerranéennes.
- La diversification touristique peut aussi être mesurée par l'évolution de l'offre non balnéaire en comparaison avec l'offre balnéaire.
- Si on connaît la fréquentation de ces routes, il serait possible d'estimer la perte de biodiversité que la fréquentation régulière et massive des routes découvertes engendre face à la qualité de l'environnement et à une perte de la biodiversité. Cependant, étant donné que le concept de route découverte ne se limite pas à des routes effectuées en milieu naturel, il s'agirait de différencier les « routes de nature » pour pouvoir estimer la perte de biodiversité.

Institution responsable :

Offices/observatoires du tourisme,

Remarques après le calcul pour l'amélioration de l'indicateur :

Cet indicateur n'a pas pu être calculé, la définition posant des problèmes d'identification des routes et d'harmonisation entre les pays..

| | |
|---|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT PERTE DE BIODIVERSITE | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 6 |
| Evolution de la fréquentation des espaces protégés | TOU_C03 |

Objectif stratégique :

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales. Mieux adapter le tourisme aux contraintes et possibilités offertes par les aires naturelles protégées, notamment en vue de préserver la biodiversité et le patrimoine naturel et culturel dans les parcs régionaux, les réserves de biosphère et le littoral protégé. Désir d'une diversification touristique par rapport au tourisme balnéaire en mettant en valeur le patrimoine naturel.

Justification du choix :

Une fréquentation touristique croissante des espaces protégés génère de multiples impacts environnementaux. Ceci amène à se poser de nombreuses questions concernant la préservation de l'environnement naturel de ces milieux fragiles, l'accroissement de conflits entre les différents usages concernés (promeneurs, sportifs, plaisanciers, ...) et même sur les moyens de développer un tourisme « nature » qui peut générer lui-même des sentiments de foule contraire aux aspirations premières des visiteurs. La connaissance des flux touristiques est donc indispensable.¹

Dans les zones côtières protégées il y a des gros problèmes de sur-fréquentation qui créent d'importantes perturbations (piétinement, déchets, dégradations...) qui mettent en péril la qualité du site, son intégrité écologique et sa valeur touristique.²

Définition :

Cet indicateur mesure l'évolution de la fréquentation touristique dans les espaces protégés en Méditerranée.

Unité :

Nombre entier

Objectif :

Connaître la pression sur les espaces protégés par la fréquentation touristique (par rapport à la superficie, au linéaire côtier, etc.)

Connaître la diversification de l'offre touristique par rapport au tourisme balnéaire.

Indications méthodologiques :

Variables :

- Nombre des touristes et excursionnistes qui fréquentent l'espace protégée
- Nombre des touristes totaux
- Superficie Espace Protégé

Formule :

Il existe deux formules possibles selon les objectifs que nous voulons atteindre :

- **1^{er} formule : Diversification de l'offre touristique par rapport au tourisme balnéaire (pour appliquer à niveau national)**

¹ http://www.liteau.ecologie.gouv.fr/article.php?id_article=120 , Programme Liteau de recherche du Ministère de l'écologie et du Développement Durable français.

² « Espaces Naturels et fréquentation touristique » Christophe Lauriol, AFIT (Atelier I Espace Littoral)

Nombre de touristes et excursionnistes qui fréquentent les espaces protégés

Nombre total de touristes

- 2nd formule : Déduire la pression touristique sur le milieu (intensité d'usage du territoire). Comparer la densité des touristes dans l'espace protégé avec la capacité d'accueil ou capacité de charge (si elle a déjà été établie). La densité d'usage aide à prédire le stress écologique et les aspects de la durabilité à long terme ainsi que les niveaux de gestion et d'adaptation nécessaires.

Nombre de touristes et excursionnistes qui fréquentent l'espace protégé

Superficie Aire Protégé (ha)

Si les données sur les activités pratiquées dans les espaces protégés sont accessibles, nous pourrions calculer l'indicateur pour la partie marine et terrestre séparément. Cependant, pour que cet indicateur nous fournisse une idée de la pression touristique sur le milieu, il faudra le combiner avec la saisonnalité et les pics de fréquentation annuels, mensuels et hebdomadaires.

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|----------------|----------------------|---------------|
| OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |

Références :

- IFEN (SOeS)

- l'OMT utilise comme indicateurs de base du contrôle de l'intensité d'usage : Le nombre total de touristes (par mois, le pic) par type d'activité pratiqué. Et le nombre des touristes par m² si c'est un site, ou en km² pour une destination.

Sources de données internationales :

PNUE, UICN, WWF, UNESCO, RAMSAR, Natura 2000

Précautions d'emploi :

Difficulté de comptage :

En fonction des caractéristiques de l'espace protégé en question, Il est difficile d'effectuer le comptage du nombre de touristes et excursionnistes qui y accèdent : le paiement d'un droit d'accès permet d'avoir un comptage automatique ; s'il existe des hébergements sur l'espace protégé, il est possible de compter le nombre des touristes qui y séjournent ; si l'espace protégé est une île avec un accès par ferry, il est possible de comptabiliser les arrivées des touristes et excursionniste.

Annexe méthodologique :

- Définition fréquentation touristique :

Nombre des touristes et d'excursionnistes qui fréquentent un site touristique.

- Définition Aire protégée :

Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services éco systémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.³

Les espaces protégés englobent les réserves naturelles intégrales, les zones de nature sauvage, les Parcs Nationaux, les Monument Naturels, les aires de gestion des habitats ou des espèces, les paysages terrestres ou marins protégés, les aires protégés des ressources

³ UICN, Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées.

naturelles gérées, la région biologique naturelle et les réserves anthropologiques, les régions naturelles aménagées à des fins d'utilisation multiple, les zones de gestion des ressources naturelles, les réserves de la biosphère, et les biens du patrimoine mondial naturel.⁴

Catégories UICN

I Protection intégrale : Ia) Réserve Naturelle Intégrale et Ib) Zone de Nature Sauvage

II Conservation de l'Ecosystème et Protection (Parc National)

Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.

III Conservation d'éléments naturels (Monument Naturel)

Les aires protégées de la catégorie III sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.

IV Conservation par une gestion active (Aire de Gestion des habitats/espèces)

Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.

V Conservation d'un paysage terrestre, marin et loisirs (Paysage terrestre/marin protégé)

Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs.

VI Utilisation durable des écosystèmes naturels (Aire protégée de ressources naturelles gérées : aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels)

Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles, et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire.

Utilisations potentielles :

- Selon l'OMT, les indicateurs qui s'appliquent au niveau d'un site (espaces protégés, plages, quartiers historiques dans les villes, aires d'intérêt spécial) sont les indicateurs clés pour prendre des décisions pour la gestion et le futur développement de destinations touristiques.⁵
- Connaître l'évolution de la fréquentation des touristes pour prévoir les possibles dégradations qu'ils vont provoquer sur le milieu, et pouvoir mettre en œuvre une gestion des flux plus pertinente. Dans de nombreux cas, la gestion de la fréquentation et la remise en valeur du site vont passer par la mise en œuvre de solutions d'aménagement (parkings dans un endroit déterminé, baliser ce chemin et pas un autre) qui permettent indirectement faire passer les touristes ou visiteurs là où l'on veut, et préserver les espaces plus menacés ou les plus intéressants à protéger.

⁴UICN Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées

⁵ Indicateurs of Sustainable Development for Tourism Destinations, A Guidebook, OMT

- Connaître l'évolution de la fréquentation des touristes pour pouvoir prévoir la quantité des déchets qui vont s'accumuler par jour, par semaine, et mettre en place plus de personnel et équipements pour y pallier.
- En connaissant les impacts causés par la fréquentation des touristes, il serait possible d'estimer la pertinence de déterminer une capacité de charge dans l'espace protégé : restreindre l'entrée dans les espaces protégés à une capacité maximale des touristes par jour, semaine, pour diminuer ses impacts négatifs sur le milieu.

Une autre solution serait de limiter la fréquentation durant certaines périodes de l'année d'affluence majeure parce que normalement existent déséquilibres de fréquentation en fonction des saisons. Ils existent également de déséquilibres entre jours de la semaine et selon les heures de la journée.

Une inégale fréquentation contribue à de profonds contrastes dans les modalités de fréquentation et de gestion, et influence également les modes de vie de la population locale, et des touristes.

- Définition de la capacité de charge (OMT) :

Le concept de capacité de charge vise à établir en termes mesurables le nombre de visiteurs et le degré de développement qui sont susceptibles de ne pas avoir de conséquences préjudiciables aux ressources. C'est la capacité qui peut être atteinte sans dommage physique sur le milieu naturel et pour le milieu artificiel, sans dommage social / économique pour la population et la culture locale et sans nuire au juste équilibre entre développement et conservation. En termes statistiques, c'est le nombre de visiteurs qui peuvent se rendre à un endroit à n'importe quelle période de pointe ou pendant une année sans qu'il en résulte une perte d'attraction ou des dommages pour l'environnement. On peut dire en termes généraux qu'il y a saturation ou dépassement de la capacité de charge lorsque les mouvements de touristes nationaux ou internationaux, dépassent temporairement le niveau acceptable pour l'environnement physique et humain de la zone d'accueil ou destination.

- Essayer de diminuer les actes d'incivilité liés aux effets du surnombre de touristes.
- En analysant la fréquentation touristique, nous pouvons connaître le type de touriste qui demande ce « tourisme vert » et si le tourisme est domestique ou international. En connaissant le profil du touriste ou excursionniste, nous pourrions appliquer des politiques spécifiques et plus adaptés.

Remarques après le calcul de l'indicateur :

- La définition d'espaces protégés est très large et, par conséquent, il est très difficile de trouver les données sur la fréquentation pour tous les types d'espaces protégés.
- Il est possible de combiner l'indicateur avec d'autres données ou indicateurs si l'on veut estimer la perte de biodiversité causée par une surfréquentation touristique dans les espaces protégés.
- La recherche des données sur la fréquentation des espaces protégés pour calculer l'indicateur s'est avérée difficile, et, dans la plupart des cas, sans résultats. Parmi les différentes catégories de protection, c'est dans les parcs nationaux où les données par rapport à la fréquentation sont les plus accessibles.
- Par manque de temps et dû aux difficultés pour trouver des données sur la fréquentation, il n'a pas été possible de calculer la première formule qui analyse la diversification de l'offre touristique au niveau national et de connaître la fréquentation de tous les espaces protégés en Méditerranée.

Sources des données :

PNUE <http://www.unep.org/french/>

Natura 2000 <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

AEE : <http://dataservice.eea.europa.eu/dataservice/metadetails.asp?id=774>

CAR/ASP <http://www.rac-spa.org>

Conservatoire du Littoral <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>

MedMPA <http://medmpa.rac-spa.org/fr/present.htm>

WWF <http://www.panparks.org>

RAMSAR

http://www.ramsar.org/cda/ramsar/display/main/main.jsp?zn=ramsar&cp=1%5E7715_4000_1

—

UICN <http://www.iucn.org/fr/>

UNESCO

<http://portal.unesco.org/fr/ev.php->

[URL_ID=29009&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=29009&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

Document de travail

| | |
|--|---|
| PILER ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT PROTECTION DES MERS ET DES OCEANS | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 2 |
| Distance moyenne entre les ports de plaisance et Nombre de places de bateau par kilomètre de côte | TOU_C04 |

Objectif stratégique :

Réduire les effets territoriaux et environnementaux négatifs du tourisme. Promouvoir dans les pays, sur la base des études de capacités d'accueil réalisées, une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps et dans l'espace.

Justification du choix :

La plaisance connaît actuellement un développement très rapide en Méditerranée. Suite à la saturation des ports du Nord-Ouest, le développement de la plaisance se diffuse dans les pays du Sud et de l'Est. Il existe une pression des constructeurs d'embarcations de plaisance et des consommateurs pour la création de places de port. La demande de places est réelle, augmentée par la faible utilisation des embarcations et par un recours modéré à la location.¹

Les infrastructures nautiques représentent l'élément fondamental du développement du phénomène de la plaisance. Selon les statistiques disponibles, le parc nautique est destiné à augmenter là où les places de bateau augmentent. La production de bateaux de plaisance est en forte croissance depuis l'an 2000.²

La construction des ports de plaisance est lourde d'impacts négatifs pour l'environnement : consommation d'espace, artificialisation du littoral, destruction des petits fonds, perturbation de la dynamique des courants côtiers, pollutions chimiques.³ Enfin, il y a les problèmes des eaux usées et des déchets, que ce soit au port ou dans les mouillages.⁴

Définition de l'indicateur :

Cet indicateur mesure la distance moyenne entre les ports de plaisance et le nombre de places de bateau par kilomètre de côte.

Unité :

Nombre entier

Objectif et/ou valeur cible :

Connaître l'évolution de la densité des côtes méditerranéennes en termes de ports de plaisance et de places de bateau.

Indications méthodologiques :

Variables :

- Nombre de ports de plaisance
- Nombre de places de bateau
- Nombre de km de linéaire côtier

Formule :

Distance moyenne entre les ports de plaisance

¹ Dossier sur le Tourisme et le Développement Durable en Méditerranée, MAP Technical Reports Series I59, PNUE/PAM Athènes 2005

² Suiivi de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable : Étude Régionale « Plaisance et Croisière en Méditerranée » Alberto Cappato, Sandra Canevello 2008

³ Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement, Plan Bleu 2005

⁴ Dossier sur le Tourisme et le Développement Durable en Méditerranée, MAP Technical Reports Series I59, PNUE/PAM Athènes 2005

Nombre de km de côte

Nombre des ports de plaisance

- **2^{ème} formule** : Nombre de places de bateau par km de côte. Nous divisons par le nombre de km pour savoir le nombre de places de bateau par km.

Nombre de places de bateau

Nombre de km de côte

Le calcul du « Nombre de bateaux par km de côte », fournit une idée de l'intensité d'usage de cette côte et des déchets dérivés de cet usage.

Cette deuxième formule prend en compte la taille des ports (à travers du nombre d'amarrages) : les deux formules sont complémentaires. La première renseignant sur le niveau d'artificialisation de la côte par les ports de plaisance. La deuxième sur la taille des ports et le nombre des bateaux qu'ils peuvent accueillir.

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI | OUI | | |

Références : IFEN (SOeS)

Sources de données internationales :

Guides nautiques, Etude régionale Plan Bleu « Plaisance et Croisière en Méditerranée » A. Cappato (2008)

Précautions d'emploi :

Au niveau d'un même pays, de grandes disparités entre régions et entre localités peuvent exister.

Annexe méthodologique :

Utilisations potentielles :

- Connaître la contribution des ports de plaisance au phénomène de littoralisation et concrètement à l'artificialisation du littoral.
Permet de comparer entre régions le niveau d'artificialisation du littoral dû à la construction des ports de plaisance et d'évaluer la pression qu'exerce le tourisme de plaisance sur les différentes zones côtières. Si on compare les chiffres des différentes années, on peut voir l'évolution du phénomène de multiplication des ports de plaisance.

Cet indicateur est complémentaire à l'indicateur côtier n° 26 « Artificialisation par les infrastructures de transports », qui peut être exprimé en km², en part du linéaire côtier avec infrastructures ou en densité des infrastructures. A partir de photographies aériennes, la surface occupée par les constructions portuaires, aéroportuaires, routes et autoroutes peut être calculée, ce qui permet d'évaluer la superficie côtière qui a été artificialisée par les infrastructures de transport.

Un autre moyen de connaître la superficie du plan d'eau utilisé consiste à mener des enquêtes auprès des capitaineries ou des chambres de commerce.

- Évaluer les impacts de cette artificialisation sur le paysage côtier traditionnel.
- Estimer le niveau de pollution chimique et bactériologique causé par les bateaux de plaisance.
Notamment si nous avons des données sur la collecte, dans les ports, des eaux résiduelles et de fonds de cale ainsi que des résidus liquides.
Nous pouvons faire une estimation de la pollution en connaissant les produits chimiques les plus utilisés pour l'entretien des bateaux, comme les huiles, peintures antisalissures,

détergents spéciaux et solvants. Nous pouvons mesurer les concentrations en métaux et hydrocarbures des sédiments des ports, ainsi que faire un suivi bactériologique.

- Estimer les pertes d'écosystèmes marins par la construction des ports de plaisance.
- Fournir une idée de la capacité d'accueil du tourisme de plaisance d'une région, d'une destination ou d'un pays, ce qui permettrait d'estimer les retombées économiques que ce type de tourisme apporte dans un pays, région ou collectivité locale.
- Permettre d'estimer l'évolution de la demande et de voir quelles zones sont les plus sollicitées par les plaisanciers.
Etant donné que la demande augmente en fonction des places de bateau disponibles, il serait intéressant de pouvoir calculer vraiment si la création de nouveaux ports de plaisance est nécessaire. Ceci est presque sûr par rapport à la demande, mais pas compte tenu de la faible utilisation des embarcations par an. Des politiques de sensibilisation s'avèrent nécessaires, comme développer la pratique nautique via la location, et autres formes de stockage des bateaux pendant l'année, par exemple à terre.

Remarques après le calcul de l'indicateur :

Le « Nombre des places de bateau par km de côte » peut être très utile. En le combinant avec d'autres données, tels que les déchets moyens par bateau, l'impact des ancres sur les fonds marins et l'impact de ces déchets sur la qualité des eaux.

Sources des données :

- *Etude régionale Plan Bleu « Plaisance et Croisière en Méditerranée » A. Cappato (2008)*
- *Méditerranée « Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement » (2005)*
- *Offices Nationales de Tourisme*
- www.yatch-base.com
- www.sea-seek.com

| | |
|---|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT PROTECTION DES MERS ET DES OCEANS | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 2 |
| Saisonnalité du tourisme sur le littoral | TOU_C05 |

Objectif stratégique :

Réduire les effets territoriaux et environnementaux négatifs du tourisme : Promouvoir dans les pays sur la base des études de capacités d'accueil réalisées, une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps et dans l'espace.

Justification du choix :

Avec la concentration dans l'espace, la concentration de la fréquentation touristique sur certaines périodes de l'année conditionne les impacts du tourisme sur l'environnement. Ces concentrations temporelles s'expriment d'abord par un rythme annuel saisonnier, mais aussi par d'autres rythmes, notamment hebdomadaires.¹

La saisonnalité entraîne des effets de pointe avec des répercussions dans de nombreux domaines. La plupart des impacts sur l'environnement se trouvent multipliés par la saisonnalité. La nécessité d'accueillir sur une courte période de l'année un grand nombre de touristes détermine fortement la consommation d'espace du tourisme : il faut construire plus d'hébergement que si la fréquentation était bien étalée tout au long de l'année, et sur-dimensionner les équipements collectifs (adduction d'eau, collecte des déchets...) et les infrastructures de transport. Ces dernières subissent des phénomènes de saturation souvent très temporaires mais qui poussent parfois à leur extension.

La saisonnalité du tourisme méditerranéen reste forte. Souvent, plus de 70% -voire 80%- des séjours touristiques sont concentrés de mai à septembre, soit sur cinq mois. En Méditerranée, la saisonnalité du tourisme a plusieurs origines. Du point de vue de la demande, les concentrations saisonnières dépendent des motifs et des attentes du touriste. L'organisation des rythmes scolaires, qui conditionnent les dates de départ des familles renforce en Europe la fréquentation estivale. De plus, la Méditerranée ne disposant pas du climat propice aux bains de mer toute l'année, activité qui reste encore le produit dominant dans cette région, la saisonnalité des départs s'en trouve renforcée. Cependant, la réduction du temps de travail, la diversification des rythmes annuels qu'elle entraîne ainsi que l'augmentation du nombre de retraités, non contraints par les périodes de vacances scolaires, laissent espérer à terme un meilleur étalement de la fréquentation touristique.²

Définition :

Cet indicateur mesure la pression saisonnière du tourisme.

Unité :

Nombre entier

Objectif :

Connaître les périodes de l'année où la fréquentation touristique est la plus forte.

Indications méthodologiques :

Variables

- Nombre de nuitées par mois.
- Nombre d'arrivées internationales touristiques par mois

¹ Les indicateurs Tourisme, Environnement, Territoires, IFEN 2000

² Dossier sur le Tourisme et le Développement Durable en Méditerranée, MAP Technical Reports Series I59 PNUE/PAM Athènes 2005

Formules :

Nombre de nuitées par mois (ou une période de pointe) et

Nombre d'arrivées internationales touristiques par mois (ou une période de pointe)

- La combinaison des deux indicateurs est intéressante
- L'OMT utilise le pourcentage d'établissements touristiques ouverts toute l'année, pour mesurer la saisonnalité d'une destination.

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | | OUI | | |

Références :

IFEN (SOeS), Plan Bleu , CE

Sources de données internationales :

OMT

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

Utilisations potentielles :

- Connaître l'évolution de la saisonnalité touristique sur différentes années
- Comparer les différents pays de la Méditerranée pour savoir si la saisonnalité existe durant les mêmes périodes .Comparer différentes destinations.
- Appliquer des mesures pour diminuer la saisonnalité au niveau des destinations, des régions, et des pays. Exemple : diversifier l'offre touristique, améliorer la promotion et la communication des destinations sur d'autres ressources touristiques afin de diversifié l'offre, s'adresser à des clientèles moins saisonnières (par exemple : les retraités).

Remarques après le calcul de l'indicateur :

La plupart des données trouvées concernent les arrivées touristiques. Lorsque les arrivées et les nuitées étaient disponibles pour un même pays, elles ont été combinées.

Sources des données :

Instituts Statistiques et Observatoires de Tourisme des pays.

| PILIER ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT DEMARCHE QUALITE | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 1 |
|--|--------------------------------------|
| Part des hébergements touristiques ayant obtenu une certification ISO 14001 ou EMAS | TOU_C06 |

Objectif stratégique :

Réduire les effets territoriaux et négatifs du tourisme. Renforcer la mise en œuvre des recommandations sur le tourisme adoptées par les parties contractantes en 1999, identifier les bonnes pratiques et réaliser un bilan approfondi des progrès réalisés.

Justification du choix :

Les hébergements touristiques sont de gros consommateurs de ressources naturelles. Des réponses aux pressions exercées par les hébergements touristiques sur l'environnement ont été apportées ces dernières années, par la création des labels, la définition des chartes ou la certification environnementale. Elles correspondent à une prise de conscience par le secteur privé de l'importance grandissante accordée à l'environnement par les clientèles.

Le management environnemental permet également d'optimiser les dépenses (consommations d'eau et d'énergie notamment).

Enfin, il est censé offrir une opportunité de mobiliser les ressources humaines de l'entreprise autour d'une valeur forte et consensuelle.¹

Définition :

Cet indicateur mesure le nombre d'hébergements touristiques ayant une certification ISO 14001 ou EMAS par rapport au nombre d'hébergements totaux.

Unité : Pourcentage

Objectif souhaitable chiffré :

Connaître le nombre d'hébergements touristiques ayant fait des démarches de qualité nécessaires afin d'obtenir une certification environnementale reconnaissant leur performance.

Indications méthodologiques :

Variables :

- Hébergements touristiques ayant obtenues une certification ISO 14001
- Hébergements touristiques ayant obtenues une certification EMAS
- Hébergements touristiques totaux

Formule :

Hébergements touristiques certifiés ISO 14001 ou EMAS

x 100

Hébergements touristiques totaux

L'indicateur a été redéfini. Dans un premier temps, le problème du champ des entreprises touristiques a été réduit aux hébergements touristiques.

¹ « Les Indicateurs TOURISME, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES » Institut Français de l'Environnement, IFEN, 2000.

La norme environnementale HACCP n'est plus prise en compte pour cet indicateur, car ce n'est pas une norme certifiable. Elle a un rôle de conseil. De plus elle ne s'applique pas aux hébergements touristiques, mais au domaine de l'agro alimentaire.

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI | OUI | | |

Références : IFEN, PB, OMT, CE

Sources de données internationales :

Précautions d'emploi :

Problème de définition d'une « entreprise touristique » d'après l'intitulé initial de l'indicateur. Ce type de définition n'est pas disponible.

Problème de la définition de la « destination » d'après l'intitulé initial de l'indicateur. On rappelle la définition de « Destination » selon le groupe de travail sur la gestion de la destination de l'Organisation Mondiale du Tourisme : « *Une destination touristique locale est un espace physique dans laquelle le visiteur passe au moins une nuit. La destination a des frontières physiques et administratives* ² ». Le Plan Bleu a décidé de prendre les municipalités locales comme destinations, pour faciliter le calcul des indicateurs.

La certification EMAS concerne seulement les pays européens. Il ne sera pas possible de faire une comparaison entre tous les pays de la Méditerranée, d'ici l'importance de le calculer aussi pour ISO 14001, pour pouvoir faire des comparaisons à l'échelle méditerranéenne.

Annexe méthodologique :

La norme internationale ISO 14001 permet d'obtenir une certification officielle après la mise en place dans l'entreprise d'un système de management environnemental, à l'image de la certification ISO 9000 pour la qualité. Le règlement européen EMAS se situe au delà de cette certification, en ajoutant notamment une obligation de communication à travers la publication d'une déclaration environnementale et en demandant le respect de la législation environnementale comme élément fondamental.

- Définitions :

- Certification ISO 14001 :

ISO 14001:2004 définit les **exigences** relatives à un Système de Management Environnementale. Un système de management environnemental répondant aux exigences d'ISO 14001:2004 est un outil de management qui permet à un organisme de toute taille et de tout type : d'identifier et de maîtriser l'**impact environnemental** de ses activités, produits ou services, et d'**améliorer** en permanence sa performance environnementale, et de mettre en œuvre une **approche systématique** pour définir des objectifs et cibles environnementaux, les atteindre et démontrer qu'ils ont été atteints. ISO 14001:2004 ne spécifie pas des niveaux de performance environnementale. Si elle le faisait, ces niveaux devraient être spécifiques à chaque activité économique et cela multiplierait les normes SME. Or, ce n'est pas le but recherché. ISO 14001:2004 a pour but de fournir un **cadre pour une approche holistique et stratégique** de la politique, des plans et des actions de l'organisme à l'égard de l'environnement. ISO 14001:2004 donne les **exigences génériques** pour un système de management environnemental.

La philosophie sous-jacente est que, quelle que soit l'activité de l'organisme, les exigences d'un SME efficace sont les mêmes. Cela a pour effet d'établir une **référence commune** pour la communication sur les questions de management environnemental entre les organismes, leurs clients, les organismes de réglementation, le public et les autres parties prenantes. ISO 14001:2004 ne définissant pas des niveaux de performance environnementale, la norme peut être mise en œuvre par des **organismes très divers**, quel que soit leur degré de maîtrise des questions liées à l'environnement.

Toutefois, un **engagement envers la conformité** à la législation et à la réglementation applicables en matière d'environnement est exigé, ainsi qu'un engagement envers l'**amélioration continue** – à laquelle le SME donne un cadre. ISO 14001:2004 est un outil qui sert à réaliser des **objectifs internes : donner à la direction une**

² Indicateurs of Sustainable Development for Tourism Destinations, A Guidebook, World Tourism Organisation

assurance qu'elle maîtrise les processus et activités organisationnels ayant un impact sur l'environnement et **donner aux employés une assurance** qu'ils travaillent pour une organisation responsable vis-à-vis de l'environnement. ISO 14001:2004 sert aussi à réaliser des objectifs externes : donner une assurance sur les questions environnementales aux **parties prenantes extérieures** – comme les clients, la collectivité et les organismes de réglementation, se conformer à la réglementation en matière d'environnement, appuyer les **déclarations et la communication** de l'organisme sur ses propres politiques, plans et actions pour l'environnement, donner un cadre pour **démontrer la conformité** par l'intermédiaire des déclarations de conformité des fournisseurs, de l'évaluation de la conformité par une partie prenante extérieure – un client par exemple – et pour la certification de conformité par un organisme de certification indépendant.³

- Certification EMAS :

The EU Eco-Management and Audit Scheme (EMAS) is a management tool for companies and other organisations to evaluate, report and improve their environmental performance. The scheme has been available for participation by companies since 1995 and was originally restricted to companies in industrial sectors. Since 2001 EMAS has been open to all economic sectors including public and private services. In 2009 the EMAS Regulation has been revised and has been modified for the second time. Regulation (EC) No 1221/2009 of the European Parliament and of the Council of 25 November 2009 on the voluntary participation by organisations in a Community eco-management and audit scheme (EMAS) was published on 22 December and entered into force on 11 January 2010. The regulation can be downloaded in all Community languages⁴

- AFNOR :

AFNOR est un groupe international de services organisé autour de 4 grands domaines de compétences : la normalisation, la certification, l'édition spécialisée et la formation. AFNOR Normalisation recense les besoins, élabore la stratégie normative, coordonne et oriente l'activité des bureaux de normalisation, veille à ce que toutes les parties intéressées par une norme participent aux débats, organise les enquêtes publiques et assure la reconnaissance des normes. AFNOR Certification, qui délivre les marques les plus connues du secteur - NF et AFAQ - est un des rares acteurs du marché capable d'accompagner ses clients, de la définition des processus les mieux adaptés à leur stratégie jusqu'à leur gestion à l'échelle nationale et internationale. Réfléchir à de nouvelles pistes en matière de respect de l'environnement, travailler avec les parties prenantes, promouvoir des modes de développement écologiques, proposer aux entreprises des outils leur facilitant l'accès aux démarches environnementales, sociétales, ... le groupe AFNOR a fait très tôt du développement durable l'une des priorités de son action et ceci sur tous ses domaines de compétences.⁵

- HACCP :

HACCP Groupe est un ensemble de consultants/formateurs et auditeurs de systèmes de management de la qualité selon la norme ISO 9001 (version 2000), qui effectuent des missions de conseil, formation et d'audit de certification pour des organismes certificateurs, en particulier l'Association Française pour l'Assurance Qualité (AFAQ).⁶

De l'audit à la maîtrise de la traçabilité, de la formation au contrôle des Bonnes Pratiques d'hygiène, HACCP Groupe est un cabinet de conseil dans l'agro-alimentaire. Il intervient sur les référentiels suivants : BRC, IFS, ISO 9001, ISO 22000 et HACCP Codex. HACCP est certifié ISO 22000 et ISO 9001.

HACCP groupe s'occupe de trois métiers : la sécurité des aliments, le management de la qualité et la traçabilité, c'est-à-dire détecter les matières premières concernées par des alertes sanitaires et archiver les étiquettes des produits utilisés.

Utilisations Potentielles :

Cet indicateur mesure le degré de sensibilisation des problématiques vis-à-vis de l'environnement des hébergements touristiques d'une destination, à travers ces démarches qualité. Il permet d'effectuer une comparaison entre les destinations touristiques, ainsi qu'entre les pays, par le degré de management environnemental des hébergements touristiques.

Il permet également de voir quelle est la certification la plus utilisée par les hébergements touristiques.

Institution responsable :

ISO, AFNOR

Remarques après le calcul :

³ Organisation Internationale de Normalisation, http://www.iso.org/iso/fr/iso_14000_essentials

⁴ EMAS, http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

⁵ AFNOR Groupe, <http://www.afnor.org/>

⁶ HACCP, <http://www.haccp.fr/index.php>

Pour le calcul de l'indicateur, les hébergements touristiques ayant obtenu les certifications environnementales ISO 14001 ou EMAS ont été trouvés au niveau national, même si l'indicateur pourrait s'appliquer à niveau NUTS3 ou à l'échelle destination.

L'indicateur n'a pu être calculé que pour la certification EMAS, pour la Grèce, l'Espagne et l'Italie.

Avec les données disponibles, les hébergements touristiques ont été réduits aux hôtels et établissements assimilés et campings. Cela ne permet pas d'obtenir le nombre total d'hébergements touristiques certifiés ISO 14001 ou EMAS.

Sources de données :

EMAS, ISO, Eurostat

Document de travail

| | |
|--|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT DEMARCHE QUALITE | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 3 |
| Nombre de ports de plaisance et de plages lauréats du Pavillon Bleu | TOU_C07 |

Objectif stratégique :

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales : Elaborer dès que possible et au plus tard en 2010, en concertation avec les ministères concernés, le secteur privé, les professionnels du tourisme durable et les promoteurs, un programme cadre de promotion de la Méditerranée d'une durée de 10 ans, qui devra mettre l'accent sur les atouts patrimoniaux, culturels et environnementaux de la région, en vue de la création d'un « label de qualité du tourisme méditerranéen ». Promouvoir une action pilote au niveau régional pour soutenir la mise en œuvre de programmes nationaux et locaux.

Justification du choix :

L'obtention du Pavillon Bleu est basée sur un examen des critères de qualité environnemental que les plages et les ports de plaisance doivent avoir s'ils veulent obtenir cet écolabel. Pour cette raison, il est très intéressant de pouvoir comparer le nombre des ports de plaisance et des plages Pavillon Bleu, par rapport au nombre total des ports de plaisance et plages. Cela montre l'évolution des bonnes pratiques environnementales en Méditerranée.

En même temps, le Pavillon Bleu est un symbole de reconnaissance et de valorisation des plages et ports qui ont des niveaux acceptables de qualité environnementale. C'est un label à forte connotation touristique, car c'est un critère de plus en plus apprécié pour les touristes. Une excellente qualité de l'environnement devient une valeur ajoutée dans le choix des destinations de vacances.

Le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable. Cet écolabel permet de sensibiliser et de motiver les gestionnaires des plages et des ports de plaisance afin qu'ils prennent en compte le critère "environnement" dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires.

Définition :

Cet indicateur mesure le nombre de ports de plaisance et/ou de plages lauréat du Pavillon Bleu, par rapport au nombre total de ports de plaisance et/ou plages.

Unité :

Pourcentage

Objectif souhaitable chiffré :

Connaître la proportion des plages et de ports de plaisance qui ont l'écolabel Pavillon Bleu.

Indications méthodologiques :

Variables :

- Nombre de plages et/ou de ports de plaisance lauréats du Pavillon Bleu
- Nombre de plages, nombre de ports de plaisance

Formule :

$$\frac{\text{Nombre des plages Pavillon Bleu}}{\text{Nombre de plages totales}} \times 100$$

Nombre de ports de plaisance Pavillon Bleu

Nombre de ports de plaisance totale X 100

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|----------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI | | | |

Références : OMT

Sources de données internationales : www.blueflag.org

Précautions d'emploi :

1. Tous les pays de la Méditerranée ne sont pas rentrés dans le processus de ce label de qualité environnementale. Cela rend plus compliqué l'utilisation de cet indicateur pour comparer, entre tous les pays de la Méditerranée, l'état environnemental des plages et ports de plaisance :

- Pays Méditerranéennes avec plages et/ou ports de plaisance avec l'écolabel Pavillon Bleu : Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Monténégro, Slovaquie, Tunisie, Turquie.
- Pays du bassin méditerranéen n'utilisant pas le label Pavillon Bleu : Israël, Algérie, Liban, Libye, Egypte, Monaco, Malte, Bosnie-Herzégovine, Territoire palestiniens, Albanie, Syrie.

Le Pavillon Bleu peut inciter les pays qui ne l'ont pas encore, de l'avoir, car c'est une reconnaissance de qualité.

Monaco, par exemple, a signé conjointement avec la France et l'Italie l'accord RAMOGE, qui vise à la prévention et la lutte contre la pollution et les dégradations de l'environnement marin. Il y a beaucoup d'activités que l'Accord RAMOGE a engagées depuis 1998 pour connaître l'impact sur l'environnement des ports de plaisance et pour améliorer leur gestion environnementale. RAMOGE mène également des actions pour sensibiliser les plaisanciers au respect du milieu marin et a réalisé une plaquette qui a été éditée à 100 000 exemplaires et distribuée dans toutes les capitaineries de sa zone de compétence.¹

Le port de plaisance de Tel-Aviv, en Israël est en train d'améliorer sa qualité environnementale et accomplir les pré-requis pour pouvoir obtenir le Pavillon Bleu. Comme parti du procès, il travaille avec l'association environnementale Zalul, dans l'initiative Blue Watch, qui a pour objectif la protection de l'environnement marin d'Israël.²

2. Le label Pavillon Bleu ou Blue Flag s'applique aux plages et ports de plaisance dans le monde entier. Il s'avère pertinent de changer l'intitulé de l'indicateur pour « Nombre de ports de plaisance et/ou plages lauréats Pavillon Bleu ». On peut noter qu'en France et en Italie, les communes peuvent obtenir aussi cet écolabel en élargissant les critères d'obtention au niveau de la politique locale des zones côtières. Cela est dû à un élargissement de la campagne Pavillon Bleu pour améliorer la gestion environnementale des côtes et pas seulement la gestion des plages ou des ports de plaisance individuellement.³

Annexe méthodologique :

Le programme Pavillon Bleu est un écolabel volontaire pour les plages et les ports de plaisance attribué sur une base volontaire, annuelle, positive et évolutive. L'obtention du Pavillon Bleu est basée sur l'examen de deux types de critères : les critères essentiels, qui constituent le minimum exigé pour obtenir le Pavillon Bleu (sauf demande de dérogation motivée devant être validée par le jury national et approuvée par le jury, souverain en la matière), les critères guides (pouvant devenir à terme impératifs). Ces critères sont répartis en quatre catégories :

¹ www.ramoge.org

² www.zalul.org

³ Awards for improving the coastal environment : the example of the blue flag

1. Sécurité et Services

Blue Flag Beach Programme

Niveau de sécurité satisfaisant (matériel et personnel). Affichage des critères du Pavillon Bleu et des coordonnées de la FEEE. Affichage d'un plan de la plage. Un niveau adéquat d'équipement en sanitaires. Existence d'au moins une plage aménagée pour accueillir les personnes à mobilité réduite (accès et sanitaires). Bon entretien des bâtiments. Zonage des activités. Réglementation de la circulation de véhicules sur la plage. Accessibilité à la plage

Blue Flag Marina Programme

Affichage d'un plan du port. Niveau d'équipement du port satisfaisant. Bonne gestion des bâtiments. Réglementation de la circulation sur le port. Accueil et information satisfaisants. Affichage des consignes de sécurités et de plans de secours en 2 langues. Equipement de secours et de sécurité adaptés à la taille du port. Equipement pour les personnes à mobilité réduite. Electricité et eau disponible

2. La gestion environnementale

Blue Flag Beach Programme

Collecte sélective de 3 matériaux sur la plage ou à proximité (50m). Poubelles sur la plage. Propreté des plages. Régulation du camping et de la circulation des voitures. Un comité de gestion de la plage doit être établi pour la prise en charge de la gestion environnementale.

Blue Flag Marina Programme

Etablissement d'un plan de réception et de traitement des déchets suite à la Directive européenne 2000-59. Niveau d'équipement adéquat et suffisant. Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets ménagers. Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets spéciaux. Possibilité de recyclage offerte. La pollution produite par les bateaux ne doit pas polluer les milieux environnants.

3. La gestion de l'eau et du milieu

Blue Flag Beach Programme

Classement en catégorie A (classement DDASS) du site de baignade. 5 analyses des eaux de baignade minimum par saison avec un maximum d'intervalle de 17 jours. Affichage des résultats d'analyse de l'eau sur toutes les plages labellisées. Pas d'influence de rejet à proximité des zones de baignade. Assainissement des sanitaires. Point d'eau potable.

Blue Flag Marina Programme

L'eau doit être visuellement propre (pas d'évidence de pollutions). Etablissement d'un plan de réception et de traitement des déchets suite à la Directive européenne 2000-59. Niveau d'équipement adéquat et suffisant. Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets ménagers. Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets spéciaux.

4. L'éducation à l'environnement et Information

Blue Flag Beach Programme

Existence d'informations relative aux espaces naturels à proximité de la plage. Affichage du code de bonne conduite environnemental. Affichage de la qualité de l'eau de baignade. Offrir au moins cinq activités relatives à l'environnement.

Blue Flag Marina Programme

Affichage des critères, coordonnées de la FEEE et code de bonne conduite. Diffusion et relais de la Charte des Plaisanciers Pavillon Bleu. Existence d'informations relatives aux sites naturels à respecter, aux espèces animales et végétales protégées. Mise en place de trois actions de sensibilisation aux problèmes d'environnement et de protection de la nature, dont deux au moins pendant la saison. Mise en œuvre d'un programme de management

environnemental. Le Pavillon Bleu Individuel (Individual Blue Flag) pour les propriétaires de bateaux doit être à disposition.⁴

Pour être labellisé, il faut être candidat, remplir l'ensemble des critères essentiels, avoir une politique environnementale globale affirmée (satisfaire les critères guides) et être dans l'esprit du Pavillon Bleu dans une démarche durable et suivre les recommandations émises par le jury national année après année.

Cette campagne développée dans 26 pays d'Europe est aujourd'hui une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable. Son succès est tel qu'elle a été étendue en France aux eaux intérieures en 2002 et la Fondation pour l'éducation à l'environnement (FEE) travaille à l'extension de ce label au reste du monde avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'Organisation Mondiale du Tourisme.⁵

Le Pavillon Bleu Individuel

Le Pavillon Bleu Individuel est une nouvelle démarche qui a été créée avec l'idée que la responsabilité et l'engagement individuel est une des meilleures manières d'encourager une bonne conduite environnementale.

Le Pavillon Bleu Individuel est attribué aux propriétaires des bateaux qui s'engagent à respecter l'environnement en signant un code de bonne conduite. Il s'engage à :

- **Ne pas jeter des déchets à la mer ni au long de la côte**
- **Ne pas jeter l'eau des toilettes dans la mer, dans les eaux côtières ni dans les aires sensibles** : pour pouvoir accomplir cela, il faudra que le bateau soit équipé d'un réservoir pour les eaux usées.
- **Apporter les déchets toxiques ou vénéneux aux conteneurs du port de plaisance (huiles, peintures, batteries usées, produits de nettoyage)** : pour que le propriétaire du bateau puisse accomplir cela, il est nécessaire qu'il existe ses équipements dans le port de plaisance. Souvent, ce n'est pas le cas.
- **Recycler et promouvoir le recyclage (vitres, papier..)** : on a le même problème, pour accomplir cela il faudra qu'il existe des conteneurs pour le recyclage dans les ports de plaisance.
- **Utiliser des produits les plus respectueux avec l'environnement : peintures, solvants, détergents, etc.**
- **Communiquer à l'instant s'il y a de signes de pollution ou autres violations de la régulation environnementale aux autorités.**
- **Ne pas utiliser des méthodes de pêche interdites et respecter les périodes quand la pêche est interdite.**
- **Respecter les aires vulnérables et les aires protégées.**
- **Eviter d'endommager le fond marin, par exemple avec la manière avec laquelle on ancre** : mais comment peut-on ancrer sans endommager le fond marin ? Ce n'est pas très évident.
- **Ne pas acheter ou utiliser des objets faits avec des espèces protégées ou avec des trouvailles archéologiques sous-marines**
- **Encourager les autres marins à faire attention à l'environnement.**

⁴ www.blueflag.org

⁵ www.pavillonbleu.org/pavillon-bleu/criteres.html et www.f3e.org/programme.html

Utilisations potentielles :

- Evaluation des niveaux de Qualité en Méditerranée des plages et ports de plaisance.
- Promouvoir, au moyen des plages et ports de plaisances lauréats Pavillon Bleu, un tourisme de qualité dans la destination concernée : les bonnes pratiques environnementales sont un moyen pour promouvoir une destination.
- Si le Pavillon Bleu Individuel a du succès et si beaucoup de plaisanciers s'engagent à respecter ce code de conduite, il sera possible de suivre le nombre de plaisanciers qui ont adopté ce label.

Cela serait une manière de calculer le degré de sensibilisation des plaisanciers vers l'environnement qui les entoure et pouvoir calculer plus tard, si les données sont disponibles, le nombre de plaisanciers qui ont l'éco label par nationalité parmi le nombre de plaisanciers existant dans chaque pays. Avec ce nouvel indicateur, il serait possible de connaître combien de plaisanciers s'engagent à respecter le code de conduite Pavillon Bleu et de mesurer le degré d'engagement environnemental individuel par nationalité.

Remarques après le calcul de l'indicateur :

- Des données sur les ports en Méditerranée étaient disponibles au Plan Bleu. Par contre, le recensement de toutes les plages existantes dans les pays riverains n'a pas été réalisé. Seules les plages en Espagne et en France ont été comptabilisées.

Sources des données :

- *Etude régionale Plan Bleu « Plaisance et Croisière en Méditerranée » A. Cappato (2008)*
- www.blueflag.com
- www.spain.info
- www.maplage.fr

| | |
|---|--------------------------------------|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ECONOMIE CROISSANCE ET REPARTITION DE LA CROISSANCE | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 4 |
| Salaire moyen dans le secteur du tourisme par rapport au salaire moyen | TOU_C08 |

Objectif stratégique à suivre :

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales : Développer les formules de « tourism pay-back » (le tourisme paie en retour) de façon à ce que les touristes contribuent à entretenir l'environnement et le patrimoine culturel méditerranéens et à favoriser le développement durable des destinations.

Justification du choix :

Les emplois touristiques sont souvent peu rémunérateurs et assortis de nombreuses contraintes dues aux conditions de travail. La pratique des bas salaires décourage les travailleurs qualifiés. En plus, la forte saisonnalité des emplois touristiques entraîne une précarité et un manque de stabilité.

Ce constat entraîne une faible attractivité des métiers du tourisme pour les actifs, peu gênante dans les pays à fort taux de chômage mais qui peut générer des blocages dans d'autres destinations.¹

Définition :

Cet indicateur mesure le salaire moyen dans le secteur du tourisme par rapport au salaire moyen.

Unité :

Nombre entier

Objectif et/ou valeur cible :

Connaître le poids du tourisme sur l'économie et la répartition de la croissance : connaître l'apport de richesse à la population dû au développement du tourisme. Connaître aussi si les emplois relatifs au tourisme sont bien rémunérés.

Indications méthodologiques :

Variables

- Salaire moyen dans le secteur du tourisme
- Salaire moyen national

Formule

Salaire moyen dans le secteur du tourisme

Salaire moyen national

- Si le résultat est > 1 : Le salaire moyen dans le secteur touristique est plus élevé que le salaire moyen. Cela veut dire que le tourisme constitue une source de richesse de la population.
- Si le résultat est < 1 : le salaire moyen est supérieur au salaire moyen du secteur touristique. Le tourisme ne contribue pas plus à la richesse de la population que les autres secteurs.
- Si le résultat = 1 : le salaire moyen touristique correspond au salaire moyen national. Le secteur touristique contribue à la richesse de la population comme les autres secteurs.

¹ Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, MAP Technical Reports Series I59, PNUE/PAM Athènes 2005

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|----------------|----------------------|---------------|
| OUI | | | | | |

Références : OMT

Sources de données internationales :

Précautions d'emploi :

Problème de la définition du champ des **emplois touristiques** :

Les emplois salariés sont une composante essentielle des retombées du tourisme sur un territoire. Estimer leur nombre est cependant délicat. Une première approche consiste à décompter l'emploi présent dans les activités totalement dédiées au tourisme : ainsi tous les emplois des hôtels, des campings, des offices de tourisme ou des remontées mécaniques sont touristiques. Pour d'autres activités, c'est le surplus d'emplois lié à la présence de touristes qui est pris en compte. Ainsi, pour la restauration ou le commerce alimentaire, qui offrent leurs services aux touristes mais aussi à la population locale, il est pertinent d'inclure une partie des emplois dans l'emploi touristique.

Traditionnellement l'emploi touristique est suivi à travers les activités dites « caractéristiques du tourisme ». Selon la définition adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme, il s'agit des activités « dont une partie de l'output principal est constituée de produits qui, dans la plupart des pays, cesseraient d'exister en quantité significative en l'absence de tourisme ». Les principales sont l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement, la restauration et les cafés, les téléphériques et remontées mécaniques, les agences de voyages et le transport de voyageurs... C'est cette définition qui est utilisée par la direction du Tourisme pour l'élaboration des comptes du Tourisme. Elle permet les comparaisons internationales et le suivi conjoncturel.²

Annexe méthodologique :

- Définition de coût salarial (INSEE) :

Le coût salarial est constitué par l'ensemble des dépenses qui incombent à l'entreprise pour l'emploi d'un salarié. Il se répartit en :

-un coût direct, composé principalement des salaires bruts auxquels s'ajoutent différents avantages salariaux (avantages en nature, intéressement et participation) ;

-un coût indirect formé essentiellement des cotisations patronales légales et conventionnelles et de diverses charges (formation professionnelle, frais de transport, œuvres sociales).

Utilisations Potentielles :

Remarques après le calcul de l'indicateur :

- Le coût salarial moyen mensuel a été utilisé pour l'Espagne
- Il serait intéressant d'obtenir le coût salarial moyen pour tous les pays de la Méditerranée, pour pouvoir les comparer.
- La catégorie « activités dites caractéristiques du tourisme » dans ses statistiques n'existe que très rarement, il est donc difficile d'obtenir des données qui englobent tout le secteur touristique et permettent le calcul de l'indicateur.
- La comparaison entre les différents pays de la Méditerranée n'est évidemment pas possible ceci étant dû au manque de données ou à la difficulté à différencier les activités liées au tourisme dans les classifications statistiques des pays.
- Pour certains pays, les seules activités différenciées dans les statistiques et qui peuvent être attribuées au tourisme, c'est la catégorie « Hôtels et Restaurants ».

² http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1099®_id=0#inter2 Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Sources des données :

Instituts Nationaux de Statistiques

Document de travail

| | |
|---|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ECONOMIE CROISSANCE ET REPARTITION DE LA CROISSANCE | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 3 |
| Evolution du nombre de visiteurs dans les sites culturels | TOU_C09 |

Objectif stratégique :

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales. Mettre l'accent sur les atouts patrimoniaux, culturels et environnementaux de la région.

Justification du choix :

La grande majorité des villes méditerranéennes sont très anciennement établies et riches de centres historiques d'une exceptionnelle qualité architecturale. Aux paysages méditerranéens de grande valeur s'y ajoute un patrimoine historique et archéologique incomparable. En 2003, on dénombre plus de 191 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco dans les pays Méditerranéens dont 86 dans leurs seules régions côtières méditerranéens.¹

Le patrimoine a longtemps constitué la valeur ajoutée de la destination Méditerranée. Le tourisme s'y est développé au XIX siècle autour d'autres atouts que le soleil et la mer en été.

La folklorisation de la culture, la sur fréquentation des sites culturels et les aménagements touristiques réalisés aux abords des attractions culturelles majeures peuvent entraîner la détérioration du patrimoine.

Cependant, dans des nombreux pays méditerranéens, le tourisme finance la restauration du patrimoine culturel par les revenus des visites de monuments ou par la transformation du petit patrimoine en hébergements touristiques. Par contre, tous les pays méditerranéens n'ont pas fait de la valorisation de leur patrimoine une priorité.²

Depuis dix ans, les pratiques culturelles se diversifient et la demande de services ou de qualité de l'offre est de plus en plus forte.³

Définition :

Cet indicateur mesure l'évolution du nombre de visiteurs dans les sites culturels.

Unité :

Nombre entier, pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Connaître la valorisation du patrimoine culturel et la pression touristique sur les sites culturels.

Connaître la diversification de l'offre touristique par rapport au tourisme balnéaire.

Indications méthodologiques :

Variables

- Nombre de visiteurs dans les sites culturels
- Nombre de visiteurs
- Superficie site

Formule

¹ Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement, Plan Bleu 2005

² Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, MAP Technical Reports Series I59, PNUE/PAM Athènes 2005

³ <http://www.tourismeculturel.net/accueil-frequentation/comment-evolue-la-frequentation-des-sites-touristiques-depuis-10-ans-105#more-105> Tourisme Culturel

Deux formules sont proposées :

1. **Diversification de l'offre touristique par rapport au tourisme balnéaire**

$$\frac{\text{Nombre de visiteurs dans les sites culturels}}{\text{Nombre de visiteurs}} \times 100$$

2. **Pression touristique sur le site culturel : Comparer la densité des touristes dans les sites culturels avec la capacité d'accueil du site.**

$$\frac{\text{Nombre des visiteurs dans les sites culturels}}{\text{Superficie site (Km2)}}$$

Inclure une donnée de temps : le calculer par mois pour voir la saisonnalité, le calculer pour une période de pointe. Savoir combien de jours le site culturel est ouvert.

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | | OUI | OUI | |

Références :

IFEN (SOeS), Plan Bleu

Sources de données internationales :

UNESCO, ICOMOS

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

Définition de Sites Culturels selon l'UNESCO :

Les sites culturels sont des œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.⁴

Atout France, qui a fait une étude sur la fréquentation des sites touristiques en France, a classé l'ensemble des sites touristiques en 17 catégories distinctes parmi lesquelles il y a 8 catégories de sites culturels :

Catégorie A : Sites et musées archéologiques

Catégorie C : Châteaux et architectures civiles remarquables

Catégorie E : Ecomusées et musées d'art et traditions populaires

Catégorie M : Musées des beaux-arts

Catégorie Mil : Sites à caractère militaire et lieux de mémoire

Catégorie N : Muséums et musées d'histoire naturelle

Catégorie R : Edifices et patrimoine religieux

Catégorie Th : Musées thématiques

Utilisations Potentielles :

Nous pourrions calculer aussi cet indicateur au niveau de la destination, pour savoir quel impact ont les sites culturels sur le tourisme de la destination, et pouvoir établir des correctes politiques de gestion.

- Connaître le volume de fréquentation touristique des sites culturels est intéressant pour voir la demande en « culture » des visiteurs par rapport à l'offre balnéaire d'un pays, d'une région, d'une destination.

⁴ UNESCO World Heritage Convention

- Connaître l'attractivité d'un territoire.
- Connaître la valorisation du patrimoine.
- Connaître le renforcement de l'identité local du lieu.
- Connaître la pression touristique sur le site culturel pour pouvoir gérer les problèmes de sur-fréquentation et congestion et pour pouvoir appliquer un correct aménagement du site si nécessaire. Ex : parkings.
- Connaître la contribution du tourisme à la préservation du site : Dans les sites culturels une réhabilitation des bâtiments est souvent nécessaire pour éviter la dégradation. Les revenus du tourisme peuvent contribuer à cela. Si nous avons connaissance du nombre des visiteurs, nous pourrions estimer la dépense de touristes, et nous pourrions calculer le montant qui sera destinée à la réhabilitation.
- Pouvoir arriver à connaître la typologie du visiteur pour pouvoir adapter l'offre des services à la demande des visiteurs. Par exemple, si il y a plus de touristes que excursionnistes, il va falloir créer des hébergements dans un périmètre de proximité.

Remarques après le calcul de l'indicateur

1. Cet indicateur n'a pas pu être calculé au niveau national pour tous les pays de la Méditerranée. Il a pu être calculé pour la France où une étude sur la fréquentation des sites culturels avait été réalisé par Atout France.
2. La moyenne des visiteurs des sites du patrimoine mondial de l'Unesco par pays de la Méditerranée donne une idée de la fréquentation des sites.
3. La deuxième formule concernant la pression touristique sur les sites culturels n'a pas pu être utilisée en raisons du manque de données sur la superficie des sites.

Sources

- Unesco
- Atout France
- PAM

| | |
|---|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ECONOMIE CREATION D'EMPLOIS | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 4 |
| Emplois dans le secteur du tourisme par rapport à l'emploi total | TOU_C10 |

Objectif stratégique :

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable, augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales et favoriser le développement durable des destinations.

Justification du choix :

Le tourisme méditerranéen est une activité intensive en main d'œuvre, organisée à la fois autour de grands opérateurs touristiques et de petites entreprises à caractère souvent familial. Il présente plusieurs caractéristiques : un taux important d'emploi indépendant, de nombreux emplois non déclarés, des emplois saisonniers nombreux, une main d'œuvre plutôt féminine et jeune, et la pluriactivité.

Il est difficile d'estimer le nombre d'emplois touristiques en Méditerranée en raison de la faiblesse des évaluations économiques, du caractère intersectoriel de cette activité (nombreux emplois indirects et induits en amont et en aval de l'activité proprement dite), et de la part importante de l'activité souterraine, notamment dans le domaine de l'hébergement.

Les perspectives de croissance du nombre d'emplois touristiques sont prometteuses. Le tourisme restera un important créateur d'emploi dans les décennies à venir. Il va donc falloir former un nombre croissant d'entrants sur le marché du travail.¹

Définition de l'indicateur :

Cet indicateur mesure la part des emplois touristiques parmi les emplois totaux.

Unité : pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Le poids du secteur touristique dans l'emploi.

Indications méthodologiques :

Variables :

- Emploi dans le secteur
- Emploi total

Formule :

Emplois dans le secteur touristique

x 100

Emploi total

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | | OUI | | |

Cet indicateur pourrait être aussi calculé au niveau de la destination.

¹ « Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée », Plan Blue, PNUE/PAM, Athènes 2005

Référence :

Plan Bleu, OMT, CE

Sources de données internationales :

OMT, CE

Précautions d'emploi :

Problème de la définition du champ des **emplois touristiques** :

Les emplois salariés sont une composante essentielle des retombées du tourisme sur un territoire. Estimer leur nombre est cependant délicat. Une première approche consiste à décompter l'emploi présent dans les activités totalement dédiées au tourisme : ainsi tous les emplois des hôtels, des campings, des offices de tourisme ou des remontées mécaniques sont touristiques. Pour d'autres activités, c'est le surplus d'emplois lié à la présence de touristes qui est pris en compte. Ainsi, pour la restauration ou le commerce alimentaire, qui offrent leurs services aux touristes mais aussi à la population locale, il est pertinent d'inclure une partie des emplois dans l'emploi touristique.

Traditionnellement l'emploi touristique est suivi à travers les activités dites « caractéristiques du tourisme ». Selon la définition adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme, il s'agit des activités « dont une partie de l'output principal est constituée de produits qui, dans la plupart des pays, cesseraient d'exister en quantité significative en l'absence de tourisme ». Les principales sont l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement, la restauration et les cafés, les téléphériques et remontées mécaniques, les agences de voyages et le transport de voyageurs... C'est cette définition qui est utilisée par la direction du Tourisme pour l'élaboration des comptes du Tourisme. Elle permet les comparaisons internationales et le suivi conjoncturel.²

Annexe méthodologique :

Définition de « l'emploi direct » selon l'INSEE : « Les emplois du tourisme peuvent être directs ou indirects. On considèrera comme emplois directs l'ensemble des emplois exercés dans des établissements fournissant directement, à titre marchand ou non, des biens et des services aux touristes. »

Définition de « l'emploi total » selon l'INSEE : « L'emploi total comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Les séries d'emploi total et de son évolution sont connues grâce aux estimations d'emploi fondées sur des niveaux d'emploi issus des recensements de la population. »

Utilisations Potentielles :

- Il est possible de faire une distinction entre les emplois directs et les emplois indirects dans le secteur du tourisme. Il serait alors possible d'appliquer une formule qui permettrait de mesurer le nombre d'emplois directs du tourisme par rapport au nombre d'emplois total.
- Connaître la corrélation entre la création d'emplois et la perte d'emplois dans les différents secteurs : croissance ou crise.

Institution Responsable :

Instituts nationaux de statistiques

Remarques après le calcul de l'indicateur :

Les données collectées pour les emplois touristiques proviennent de la source WTTC. Le détail de ces emplois touristiques n'est pas précisé, mais ils concernent les emplois liés au tourisme et au voyage. Il n'est pas possible de savoir si les emplois saisonniers sont comptabilisés ou non dans ces emplois touristiques.

Sources de données :

WTTC, BIT, UNSD, OCDE

² http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1099®_id=0#inter2 Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

| | |
|---|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ECONOMIE CREATION D'EMPLOIS | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 2 |
| Emplois saisonniers touristiques par rapport aux emplois dans le secteur du tourisme | TOU_C11 |

Objectif stratégique :

Réduire les effets territoriaux et négatifs du tourisme. Promouvoir dans les pays sur la base des études de capacité de charge réalisées, une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps et dans l'espace.

Justification du choix :

La forte saisonnalité des emplois touristiques entraîne une précarité et un manque de stabilité. Les contrats saisonniers et la forte rotation du personnel, empêchent d'engager une relation durable avec les entreprises et leurs salariés, et compromettent l'amélioration de la qualité de service.

Le taux d'emploi précaire et les conditions de travail entraînent une faible attractivité des métiers du tourisme pour les actifs, peu gênante pour les professionnels dans les pays à fort taux de chômage mais qui peut générer des blocages dans d'autres destinations. Cependant, selon une enquête menée en Crète, les emplois saisonniers étaient mieux payés que les activités non saisonnières, et plus d'un tiers des employés déclaraient ne pas souhaiter trouver un emploi hors saison.¹

Définition :

Cet indicateur mesure le nombre d'emplois saisonniers touristiques par rapport au nombre d'emplois dans le secteur du tourisme.

Unité : Pourcentage

Objectif souhaitable chiffré :

Connaître le degré de saisonnalité du tourisme en une destination ou pays donné en tenant compte du degré de saisonnalité de la création d'emplois.

Indications méthodologiques :

Variables :

- Emplois saisonniers touristiques
- Emplois dans le secteur du tourisme

Formule :

$$\frac{\text{Emplois saisonniers touristiques}}{\text{Emplois dans le secteur du tourisme}} \times 100$$

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI | OUI | | |

Références : PB, OMT

Sources de données internationales : OMT

¹ « Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée », Plan Blue, PNUE/PAM, Athènes 2005

Précautions d'emploi :

- ❖ Problème de la définition du champ des **emplois touristiques** :

Les emplois salariés sont une composante essentielle des retombées du tourisme sur un territoire. Estimer leur nombre est cependant délicat. Une première approche consiste à décomposer l'emploi présent dans les activités totalement dédiées au tourisme : ainsi tous les emplois des hôtels, des campings, des offices de tourisme ou des remontées mécaniques sont touristiques. Pour d'autres activités, c'est le surplus d'emplois lié à la présence de touristes qui est pris en compte. Ainsi, pour la restauration ou le commerce alimentaire, qui offrent leurs services aux touristes mais aussi à la population locale, il est pertinent d'inclure une partie des emplois dans l'emploi touristique.

Traditionnellement l'emploi touristique est suivi à travers les activités dites « caractéristiques du tourisme ». Selon la définition adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme, il s'agit des activités « dont une partie de l'output principal est constituée de produits qui, dans la plupart des pays, cesseraient d'exister en quantité significative en l'absence de tourisme ». Les principales sont l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement, la restauration et les cafés, les téléphériques et remontées mécaniques, les agences de voyages et le transport de voyageurs... C'est cette définition qui est utilisée par la direction du Tourisme pour l'élaboration des comptes du Tourisme. Elle permet les comparaisons internationales et le suivi conjoncturel.²

Annexe méthodologique :

Définition « emploi saisonnier » d'après la CEE : « Aucune définition légale n'existe pour le travail saisonnier. Cependant, pour la Communauté économique européenne, par travail à caractère saisonnier, « il convient d'entendre un travail qui dépend du rythme des saisons et se répète chaque année » (règlement CEE, n° 1408/71 du Conseil, 14 juin 1971). Par ailleurs, l'administration du Travail a également apporté des précisions sur cette définition via un certain nombre de circulaires. Le travail saisonnier peut donc être défini selon les critères suivants : il est limité dans le temps ; il correspond à un accroissement d'activité cyclique, il concerne des tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons (récolte, cueillette,...) ou des modes de vie collectifs (tourisme...), et ce, indépendamment de la volonté de l'employeur. »

Utilisations Potentielles :

- Cet indicateur peut montrer la précarité de l'emploi dans le secteur touristique mais aussi la multiactivité.
- Il permet également de mesurer l'importance des emplois saisonniers dans le secteur du tourisme dans le nombre d'emplois saisonniers total.
- Le calcul de l'indicateur à l'échelle de la destination peut fournir une idée de la saisonnalité du tourisme

Institution Responsable : Institut National de la Statistique

Remarques après le calcul de l'indicateur :

L'indicateur n'a pas pu être calculé pour la Méditerranée, les données étant difficilement accessibles et peu nombreuses.

Des données ont pu être trouvées à l'Institut des études touristiques (IET) pour les emplois saisonniers en Espagne au niveau national ainsi que des études régionales en France pour La Provence-Alpes-Côte-d'Azur (publiées en 2001 et 2006) et le Languedoc Roussillon (publiée en 2001) à l'Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques.

Sources de données : INSEE PACA, INSEE Languedoc Roussillon, IET

² http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1099®_id=0#inter2 Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

| | |
|--|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ECONOMIE REGULATION DE LA MONDIALISATION | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 8 |
| Part des arrivées des touristes internationaux organisés en packages touristiques | TOU_C12 |

Objectif stratégique :

Améliorer la gouvernance pour un tourisme durable. Encourager la coordination entre les pays et les principaux opérateurs au niveau régional pour harmoniser les formes de régulation et développer les synergies.

Justification du choix :

Les tour-opérateurs et agences de voyages sont les acteurs les plus proches de la demande touristique. Entreprises privées dans l'économie de marché, elles sont soumises à des lois (notamment de concurrence) et doivent répondre à des critères de rentabilité financière. Les évolutions actuelles du tourisme ont renforcé une économie de plus en plus tirée vers la demande leur influence, notamment dans les négociations avec les destinations, dans le même temps elles leur imposent d'être de plus en plus attentives à la qualité et à la satisfaction des touristes.

L'économie touristique méditerranéenne regroupe une économie marchande, organisée en voie de concentration (contrôlé par les tour-opérateurs), et une économie plus informelle. La mondialisation concerne surtout la première.

Les grands opérateurs touristiques internationaux jouent un rôle essentiel dans le développement d'une destination. Dans le bassin méditerranéen, l'emprise des tour-opérateurs européens limite la marge de manœuvre et la rentabilité des opérateurs locaux. Les tour-opérateurs mènent parfois des politiques commerciales agressives pour se voir accorder l'exclusivité dans certaines destinations recherchées ou pour négocier les rabais. Leur départ rapide d'une destination peut entraîner son déclin.¹

Définition :

Cet indicateur mesure la part des touristes internationaux organisant leur voyage en packages touristiques parmi les touristes internationaux totaux.

Unité : Pourcentage

Objectif souhaitable chiffré :

Connaître le poids des tour-opérateurs dans le développement touristique d'une destination ou pays.

Indications méthodologiques :

Variables :

- Nombre de touristes internationaux organisés en package touristique
- Arrivées totales des touristes internationaux

Formule :

$$\frac{\text{Nombre de touristes internationaux organisés en package touristique}}{\text{Arrivées totales des touristes internationaux}} \times 100$$

¹ « Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée », Plan Blue, PNUE/PAM, Athènes 2005

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|----------------|----------------------|---------------|
| OUI | | | | | |

Références : PB, OMT

Sources de données internationales : OMT

Précautions d'emploi :

Problème de définition d'un Tour-opérateur. Plusieurs définitions ont été trouvées pour un Tour-opérateur, mais les sources n'étaient pas assez fiables pour pouvoir les utiliser.

Etablir une distinction lors de la recherche des données entre les agences de voyage et les Tour-opérateurs. Les agences de voyages n'entrant pas en compte pour le calcul de l'indicateur.

Annexes Méthodologiques :

Il n'a pas été possible de trouver une définition officielle d'un package touristique. Cependant, une définition proposée par le professeur un professeur français en Tourisme Walid Ben Cheikh Ahmed « Tarification de package touristique : le package touristique » : « *Le package touristique est la combinaison préalable d'au moins deux produits touristiques, lorsqu'elle est vendue ou offerte à la vente à un prix tout compris. Le package touristiques intègre au minimum le transport et l'hébergement. Le prix doit être forfaitaire, c'est-à-dire tout compris. Ce forfait payé par le client peut inclure en plus de l'hébergement et du transport d'autres prestations telles que la restauration, l'assistance, l'accueil, les activités, l'animation, les visites, le guide, etc.*

Ce type de produit touristique peut prendre la forme de séjours et circuits, de séjours avec des excursions, des croisières et des excursions. Les excursions d'une journée peuvent être intégrées dans un « package » mais n'en constitue pas un de par leur durée et l'absence de nuitée. »

Utilisations Potentielles :

Il est possible de combiner cet indicateur avec l'indicateur TOU-C13, idées d'investissements étrangers dans le tourisme. Il est possible de mesurer l'influence et le pouvoir que possèdent les Tour-opérateurs étrangers au développement touristique d'un pays, applicable aussi à une destination ou à une zone côtière.

Les packages touristiques étant liés aux Tour-opérateurs, ces données permettent de se rendre compte de leur influence sur les différentes destinations méditerranéennes.

Voir la tendance du tourisme international en Méditerranée : les touristes préfèrent-ils acheter des voyages organisés pour voyager en Méditerranée ou par contre, ils organisent leur voyage eux-mêmes ?

Identifier les destinations pour lesquelles il y a le plus de packages touristiques vendus, Il sera alors possible de voir quelles sont les destinations qui sont commercialisées par les TO et qui sont donc sous leur influence pour être commercialisées.

Institution responsable : PNUE, opérateurs touristiques

Remarques après le calcul de l'indicateur :

Les données accessibles au public et qui ont pu être trouvées pour l'Espagne et Malte concernent « la part des touristes internationaux arrivant par le biais de tour-opérateurs ».

Sources de données :

IET (Instituto de Estudios Turisticos), NSO (National Statistics Office Malta)

| | |
|--|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ECONOMIE REGULATION DE LA MONDIALISATION | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 4 |
| Part des investissements directs étrangers dans le secteur du tourisme | TOU_C13 |

Objectif stratégique à suivre :

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales de façon à que le tourisme contribue à favoriser le développement durable des destinations.

Justification du choix :

La Méditerranée bien qu'elle soit la première destination touristique mondiale, n'as pas la maîtrise complète du développement de ce secteur.

Le développement du tourisme méditerranéen s'inscrit dans le contexte d'une mondialisation, définie à la fois comme une internationalisation des flux et comme une concentration horizontale et verticale des opérateurs, favorisée par la dérégulation. Dans le tourisme cette mondialisation se réalise à des degrés divers selon les métiers : l'intégration est très forte dans les compagnies aériennes, assez avancé chez les tour-opérateurs et dans la distribution, plus limité et variable selon les pays dans l'hébergement, avec cependant la constitution de grandes chaînes. Progressivement se constituent des opérateurs géants maîtrisant toutes les étapes de la production touristique.

Les opportunités et les risques sont nombreux. La mondialisation est une source de risques parce que conduit à la standardisation des produits et favorise les acteurs dominants du marché au détriment des plus faibles.

En plus, les grands opérateurs touristiques internationaux, non méditerranéens, jouent un rôle essentiel dans le développement d'une destination à cause de tous les investissements qu'ils font. Ils mettent en place tout une structure touristique de façon à que le circuit du revenu touristique revienne à eux-mêmes. Les opérateurs locaux ont peu de pouvoir sur les décisions à prendre à niveau du développement et de la planification et voient sa marge de manœuvre et sa rentabilité limitée.

Au même temps, développer le tourisme dans une destination demande des investissements ; de nouvelles compétences, une connaissance de la demande. Autant d'éléments qui ne sont pas forcément disponibles pour une destination émergente et dans les régions où le tourisme est inexistant. Ce recours à des acteurs externes semble, dans un premier temps, nécessaire dans les destinations émergentes où il n'existe pas un savoir faire touristique ni ont pas des capitaux nécessaires pour construire les infrastructures nécessaires.

L'opacité concernant la circulation et la distribution des revenus du secteur touristique ne facilite pas la conduite de politiques vers une plus juste redistribution des bénéfices du tourisme. Il s'agirait de savoir quelle part des recettes reste dans le pays et quelle part retourne vers le pays émetteur.

Il faut tenir en compte aussi les investissements directs étrangers dans le secteur de la construction, très liée au tourisme, avec une forte participation de capital étranger. Et aussi il y a les importations dues au secteur touristique.

Définition :

Cet indicateur mesure la part des investissements directs étrangers dans le secteur touristique et en appliquant une autre formule on peut mesurer le poids du tourisme dans les investissements directs étrangers d'un pays.

Cet indicateur donne une idée de la dépendance d'une destination aux capitaux étrangers, et du risque de standardisation de son produit dans le contexte d'une mondialisation qui n'est pas profitable au tourisme local.

¹ Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, MAP Technical Reports Series I59, PNUE/PAM Athènes 2005

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Connaître la part des investissements directs étrangers dans le tourisme

Connaître le poids du tourisme dans les investissements directs étrangers d'un pays.

Indications méthodologiques :

Variables

- Ensemble des Investissements Directs étrangers dans le secteur tourisme
- Ensemble des Investissements Directs étrangers
- Investissement total secteur tourisme

Formule

Deux formules ont été proposées :

1^{ère} formule : Mesurer le poids du Tourisme dans les Investissements Directs Etrangers d'un pays.

$$\frac{\text{Ensemble des Investissements Directs étrangers dans le secteur tourisme}}{\text{Ensemble des Investissements Directs étrangers}} \times 100$$

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|----------------|----------------------|---------------|
| OUI | | | | | |

(peut être calculé dans les deux sens donneur-receveur)

Utilisations Potentielles :

- Exportation de leur savoir-faire touristique. Exemple en Espagne : Sol Melià, Barcelo, Riu Hôtels, ont des hôtels dans beaucoup de pays.
- Indicateur de l'ouverture et de l'attractivité d'un pays, d'une région, d'une destination touristique.

2^{ème} formule : Mesurer le poids du capital étranger dans le secteur touristique par rapport aux investissements locaux

$$\frac{\text{Ensemble des Investissements Directs étrangers dans le secteur tourisme}}{\text{Investissement total secteur tourisme}} \times 100$$

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI | OUI | | |

Utilisations Potentielles :

- Mesurer l'influence et le pouvoir qui ont les TO étrangers, les chaînes hôtelières étrangères, les agences de voyages étrangères, les compagnies aériennes étrangères, les agences immobilières étrangères, au développement touristique d'un pays, applicable aussi à une destination, ou à une zone côtière.

- Dérivé de cela, mesurer l'influence que ces acteurs étrangers du territoire ont sur le développement touristique et sur la planification touristique ainsi que le pouvoir qu'ils ont sur le marché touristique, particulièrement, à niveaux des clientèles qu'ils attireront : le type de clientèle conditionne le type de demande et conséquemment la typologie de tourisme.
- Meilleure maîtrise du développement touristique, grâce à une meilleure connaissance de la circulation des revenus avec l'objectif d'une maximisation des retombées locales et nationales.
- Maîtrise sur le flux IDE : refuser ou accepter en fonction de la finalité, c'est-à-dire, réguler selon si les IDE vont contribuer à la création d'un développement touristique durable ou pas.
- Implanter un code éthique des investissements

Références :

Plan Bleu, OMT

Sources de données internationales :

ANIMA

Précautions d'emploi :

Il faut noter que calculer la part des IDE seulement pour le secteur du tourisme n'a été pas possible, n'étant pas différencié du secteur de la restauration dans l'étude d'ANIMA.

Annexe méthodologique :

Définition :

- Investissement Direct Etranger (OCDE) : « L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions). Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital ».

Remarques après le calcul de l'indicateur :

1. La première formule a été utilisée pour : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Territoires palestiniens, Syrie, Tunisie et Turquie.
2. La deuxième formule n'a pas pu être utilisée en raison du manque de données sur les investissements totaux dans le secteur du tourisme par pays.

| | |
|--|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ECONOMIE REGULATION DE LA MONDIALISATION | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 9 |
| Programmes de formation des autorités locales à la thématique « Tourisme et Développement durable » | TOU_C14 |

Objectif stratégique :

Améliorer la gouvernance pour un tourisme durable : Renforcer les mécanismes de coopération entre les autorités en charge du tourisme et de l'environnement et les capacités des autorités locales pour gérer le développement du tourisme et promouvoir un tourisme durable.

Justification du choix :

D'après les problèmes de pression touristique sur l'environnement côtier dus en partie, au manque de sensibilisation des acteurs concernés pour la conservation des paysages et des espaces naturels et comme conséquences aux spéculations immobilières de plus en plus nombreuses sur le littoral, il existe un besoin de conscience et de respect pour les ressources naturelles touristiques, qui font partie entre autres de l'attrait d'une destination. C'est pour cela qu'une formation en tourisme et développement durable serait indispensable au sein des autorités locales, pour faire prendre conscience de la valeur d'un développement touristique avec le moins d'impacts possibles sur la nature. Un tourisme bien planifié, en respectant l'environnement, la culture, et les paysages ainsi que développant économiquement la région avec une bonne répartition des bénéfices entre la population.

Définition :

Cet indicateur mesure l'existence et l'importance de programmes de formation des autorités locales à la thématique « Tourisme et Développement Durable »

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Connaître le nombre des élus et techniciens qui ont suivi une formation en tourisme et développement durable pour mesurer la prise de conscience dans le domaine ainsi que ses compétences.

Indications méthodologiques :

Il faudrait plusieurs indicateurs, pour mesurer d'un côté, combien d'élus ont eu une formation en développement durable et de l'autre côté, combien des techniciens (gestionnaires des communes touristiques), ont eu une formation plus technique dans le domaine du large concept du tourisme durable. Cela peut correspondre à des grandes notions comme le tourisme levier de développement durable du territoire ou à des formations plus concrètes visant la gestion durable des déchets, la gestion de l'eau, l'aménagement durable du territoire.

Variables

- Nombre d'autorités locales ayant bénéficié d'une formation en tourisme et développement durable
- Nombre total d'autorités locales

Formule

Nombre des élus ayant bénéficié d'une formation en tourisme et développement durable

Nombre total des élus

x 100

Nombre total des techniciens

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| | | | OUI | | |

Références : association national des élus du littoral

Sources de données internationales :

Précautions d'emploi :

- Mesures possibles par le nombre des personnes ayant bénéficié d'une formation. Dans ce cas là, il faudrait changer le nom de l'intitulé de l'indicateur par celui de : « Nombre des personnes parmi les autorités locales et les gestionnaires des communes touristiques ayant suivi une formation en Tourisme et Développement Durable »
- Les acteurs locaux peuvent changer rapidement.
- Problème de la définition de la destination. Rappelle de la définition de Destination selon le groupe de travail sur la gestion de la destination de l'Organisation Mondiale du Tourisme : Une destination touristique locale est un espace physique dans laquelle le visiteur passe au moins une nuit. La destination a des frontières physiques et administratives.¹
Le Plan Bleu a décidé de prendre les municipalités locales comme destinations, pour faciliter le calcul des indicateurs.
- Il faut définir les différents types de formation à prendre en compte, énumérer toutes les formations possibles. Renforcement des capacités par des modules de formation continuées (par exemple, échanges de personnels entre destinations touristiques).
- Il faudrait faire la distinction entre formation initiale et continue.

Annexes méthodologiques :

Explication des termes par ordre d'apparition :

➤ Programmes de formation :

Un programme de formation peut être un master, une licence, un diplôme. On peut considérer aussi comme un programme de formation un séminaire, une conférence, un stage.

Les programmes de formations issus de la formation initiale et ceux issus de la formation continue sont considérés. Cette dernière est destinée à compléter des connaissances et compétences acquises lors de la formation initiale, à maîtriser des connaissances ou des techniques en vue de s'adapter à l'évolution des professions.

Il faudra définir quelles sont les formations à considérer : Tourisme et Développement durable, Tourisme et Environnement, Tourisme Durable.

➤ Gouvernance :

La Banque Mondiale traduit la gouvernance comme " la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement.

¹ Indicateurs of Sustainable Development for Tourism Destinations, A Guidebook, World Tourism Organisation

➤ **Tourisme Durable :**

Le tourisme durable n'est pas une forme de tourisme ou une niche marketing, mais une démarche à appliquer à toutes les formes de tourisme pour les rendre plus conformes au développement durable. Le tourisme durable a douze objectifs : la viabilité économique, le développement local, la qualité des emplois, l'équité social, la satisfaction des touristes, le control local du développement, le bien-être des communautés d'accueil, la richesse culturelle, l'intégrité physique, la diversité biologique, l'efficacité dans l'utilisation des ressources, la qualité de l'environnement. (G. Dubois)

Le « Développement touristique durable satisfait les besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants. » (OMT)

- Les Autorités locales est l'administration locale : Pour appliquer notre indicateur il faudra qu'on fasse une distinction entre les élus et les techniciens qui travaillent pour l'administration locale.

Utilisations Potentielles :

- Coopération et transfert d'expériences entre les divers pays du bassin dans la problématique d'avoir un bilan régional dans le domaine de la formation des autorités locales aux métiers du tourisme pour avoir des données comparables permettant connaître les besoins communs et les spécificités régionales.
- Prise de conscience des gouvernements nationaux de la nécessité de mettre en place des programmes de formation pour les communes touristiques.
- Idée du niveau de compétences parmi les communes touristiques pour arriver au Tourisme Durable.

Remarques :

Cet indicateur n'a pas été calculé à cause de la difficulté d'accès aux données.

| PILIER ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SOCIAL ACCES DE TOUS AUX SERVICES ESSENTIELS | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 4 |
|--|--------------------------------------|
| Part de la population raccordée à l'eau potable dans les destinations touristiques par rapport à la population totale raccordée à l'eau potable | TOU_C15 |

Objectif stratégique à suivre :

SMDD : Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales. *Développer les formules « le touriste paie en retour » de façon à ce que les touristes contribuent à entretenir l'environnement et le patrimoine culturel méditerranéens et à favoriser le développement durable des destinations.*

Objectifs du millénaire : L'accès à l'eau potable est un des objectifs du millénaire pour le développement défini par le PNUD (objectif 7 : assurer un environnement durable, cible 7c : « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base »).¹

Justification du choix :

Les pays méditerranéens sont confrontés à la question vitale de l'accès à une source d'eau potable pour leurs populations et leurs écosystèmes. La proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée est de plus de 80% dans la majorité des pays méditerranéens en 2004.

Mais des pénuries d'eau conjoncturelles ou structurelles sont aussi constatées dans cette région. La population méditerranéenne « pauvre » en eau (Maroc, Egypte, Chypre et Syrie) c'est-à-dire celle des pays bénéficiant de moins de 1000 m³ par habitant et par an de ressource en eau s'élève à 180 millions d'habitants. La population en situation de pénurie, c'est-à-dire moins de 500 m³ par habitant et par an s'élève à 60 millions d'habitants (Malte, Lybie, Territoires Palestiniens, Israël, Algérie et Tunisie).

Ce déficit en eau est en effet marqué dans les PSEM (pays de sud et de l'est de la Méditerranée). Les ressources en eau potable étant globalement modestes dans ces pays, la dégradation de qualité des ressources naturelles en eau et l'augmentation prévisible du coût d'approvisionnement risquent d'augmenter la difficulté d'accès aux services d'eau potable pour les populations les plus pauvres. Ce sont près de 20 millions de Méditerranéens en 2004 qui, officiellement, n'ont pas accès en permanence à l'eau potable.

La Méditerranée est sans doute plus affectée que d'autres régions du monde par la consommation en eau du secteur touristique. Même quand le réseau d'eau potable existant est suffisant 10 mois par an, la tension sur les réseaux peut être importante en juillet-août, période de sécheresse et de forte fréquentation touristique en Méditerranée.

Définition :

Cet indicateur mesure la part de la population raccordée à l'eau potable dans les destinations touristiques par rapport à la population totale raccordée à l'eau potable

Unité : pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Savoir si le développement touristique d'une zone contribue à l'amélioration de l'accès à l'eau potable par la population locale.

¹ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable : rapport 2010. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2010.

Indications méthodologiques :

L'indicateur initial « Part de la population raccordée à l'eau potable dans les zones touristiques par rapport à la population raccordée à l'eau potable dans les zones non touristiques » a été redéfini par « Part de la population raccordée à l'eau potable dans les destinations touristiques par rapport à la population totale raccordée à l'eau potable » car :

- Problème de définition des zones touristiques : cette définition n'est pas disponible

1^{er} indicateur : « PART DE LA POPULATION RACCORDEE A L'EAU POTABLE DANS LES DESTINATIONS TOURISTIQUES PAR RAPPORT A LA POPULATION TOTALE RACCORDEE A L'EAU POTABLE »

Variables :

- Population raccordée à l'eau potable dans les destinations touristiques
- Population total raccordée à l'eau potable

Formule :

Population raccordée à l'eau potable dans les destinations touristiques

_____ x 100

Population totale raccordée à l'eau potable

Mais cet indicateur pourrait être encore plus parlant si l'on mesurait directement la part de la population raccordée à l'eau potable dans les zones touristiques par rapport à la part de celle située dans des zones non touristiques. Ce second indicateur permettrait de se rendre compte plus efficacement s'il existe une différence entre les populations raccordées à l'eau potable dans ces deux différentes zones et voir si le développement touristique d'une zone touristique permet à un plus grand nombre de la population d'avoir accès à une source d'eau améliorée.

2^{ème} indicateur :

Variables :

- Population raccordée à l'eau potable dans une destination touristique
- Population raccordée à l'eau potable dans une destination non touristique

Formule :

Population raccordée à l'eau potable dans une destination touristique

_____ x 100

Population raccordée à l'eau potable dans une destination non touristique

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | | OUI | | |

Références : OMT

Sources de données internationales : OMT

Précautions d'emploi :

- Problème de définition de la zone touristique.
- Cet indicateur est pertinent pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, qui connaissent le plus de difficultés pour un accès à l'eau potable et qui sont le plus marqués par la pénurie.

Annexe méthodologique :

- Définition d'un « accès » à l'eau potable d'après l'OMS : « L'accès » suppose soit l'existence d'un poste d'eau à domicile, soit une source produisant au moins 20 litres par tête et par jour et situé à moins de 1000 mètres (équivalent à moins de 15 minutes de marche).

- Définition d'une « eau potable » d'après l'OMS : Une « eau potable » est une eau qui ne contient pas d'agents pathogènes ou d'agents chimiques, à des concentrations pouvant nuire à la santé. Cela inclut les eaux de surfaces traitées et les eaux de surface non traitées, mais non contaminées, comme les sources d'eau, les forages et les puits. Les eaux de cours d'eau et de lacs doivent être considérées comme potables si la qualité de l'eau est régulièrement suivie et jugée acceptable par les responsables de la santé publique.

Utilisations potentielles :

- Savoir si le développement touristique d'une zone contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population locale et au développement local.

Institution Responsable : Collectivités territoriales et opérateurs

Remarques après le calcul de l'indicateur :

Cet indicateur n'as pas pu être calculé à cause de la difficulté à avoir des données accessibles.

Document de travail

| | |
|--|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SOCIAL RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SANTE ET D'EDUCATION | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 4 |
| Nombre de médecins pour 10 000 habitants dans les destinations touristiques par rapport à la moyenne nationale | TOU_C16 |

Objectif stratégique à suivre :

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales de façon à ce que les touristes contribuent à favoriser le développement durable des destinations.

Justification du choix :

La densité de médecins est un indicateur fréquemment utilisé pour appréhender l'offre de soins. Un nombre adéquat de médecins en activité, qualifiés et répartis en fonction des besoins, permet d'assurer des services médicaux sûrs et de qualité. Il est cependant difficile de déterminer quel serait le nombre minimum de médecins nécessaires pour garantir une offre suffisante. Les hôpitaux jouent un rôle très important en tant qu'éléments du système de santé.

Le nombre de lits d'hôpital est généralement retenu comme une mesure des ressources disponibles pour les services de soins hospitaliers.

L'accueil en lits d'hôpitaux dans ces établissements varie souvent selon qu'il s'agisse de la période estivale et selon les régions.

Les destinations touristiques sont globalement bien couvertes en termes d'ouverture des lits d'hôpitaux, l'activité touristique pouvant contribuer à améliorer les conditions de vie de la population locale.

Définition :

Cet indicateur mesure le nombre de médecins pour 10 000 habitants dans les destinations touristiques par rapport à la moyenne nationale.

Unité : nombre entier ou pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Savoir si le développement touristique d'une destination contribue à l'amélioration de l'accès aux services de santé de la population locale.

Indications méthodologiques :

L'indicateur initial « Nombre de lits d'hôpitaux (médecins) par habitant dans les zones touristiques » a été redéfini :

- D'après les données disponibles, le calcul de l'indicateur devrait s'effectuer par 10 000 habitants et non par habitant.
- Existe un problème la définition de la zone touristique. Ce type de définition n'est pas disponible.
- Les médecins et les lits d'hôpitaux sont deux variables différentes.

1er indicateur : Nombre de médecins pour 10 000 habitants dans les destinations touristiques par rapport à la moyenne nationale.

Variables :

- Nombre de médecins pour 10 000 habitants dans les destinations touristiques
- Nombre moyen de médecins pour 10 000 habitants

Formule :

Nombre de médecins pour 10 000 habitants dans les destinations touristiques

Nombre moyen de médecins pour 10 000 habitants

Utilisations potentielles :

- Savoir si le développement touristique d'une destination contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population locale et au développement local, concrètement, si l'accès aux services de santé est plus facile dans les destinations touristiques que dans autres zones.
- Le fait qu'une destination soit touristique peut attirer les médecins à venir travailler dans cette zone.

2^{ème} indicateur (complémentaire) : Nombre de lits d'hôpitaux pour 10 000 habitants dans les destinations touristiques par rapport à la moyenne nationale.

Variables :

- Nombre de lits d'hôpitaux pour 10 000 habitants dans les destinations touristiques
- Nombre moyen de lits d'hôpitaux pour 10 000 habitants

Formule :

Nombre de lits d'hôpitaux ou pour 10 000 habitants dans les destinations touristiques

Nombre moyen de lits d'hôpitaux pour 10 000 habitants

Utilisations potentielles :

- Permet de savoir si le développement touristique d'une zone contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population locale et au développement local, concrètement en sachant si dans les destinations touristiques il y a plus de lits d'hôpitaux que dans les zones non touristiques.
- Permet de connaître l'accueil existant en termes d'infrastructures hospitalières dans les destinations touristiques et les différences avec les zones non touristiques.

Institutions responsables : Ministère de la santé

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | RÉGIONS COTIÈRES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI | OUI | | |

Références :

Sources de données internationales : OMS

Précautions d'emploi :

- Les effectifs de médecins en activité mais aussi leur temps de travail et la présence d'autres professionnels de santé substituables ou complémentaires (comme les infirmiers par exemple) déterminent le niveau réel de l'offre.
- L'indicateur de densité ne rend pas compte de l'exercice réel des médecins ni des spécificités régionales. La part de l'activité en ville et à l'hôpital peut varier selon les régions, pouvant entraîner un risque de double comptage, selon le mode de collecte des données (par exemple par les syndicats professionnels).
- Cet indicateur ne tient pas non plus compte de l'existence d'offre de soins transfrontalière.

- Le deuxième indicateur, n'est pas une mesure de la capacité totale des hôpitaux puisqu'il ne tient pas compte de l'activité et des soins dispensés à des patients non hospitalisés (consultations externes, soins de jour, chirurgie ambulatoire)

Annexe méthodologique :

- Définition d'un *médecin* : Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un médecin est un gradué d'une institution ou d'une école de médecine qui œuvre dans le domaine de la médecine (pratique, enseignement, recherche).
- Définition d'un « *lit d'hôpital* » d'après l'OCDE : « *Nombre de lits d'hôpital (occupés ou non), immédiatement disponibles pour des patients hospitalisés dans tous types d'établissement ou de service (hôpitaux généraux, hôpitaux psychiatriques ou d'autres spécialités de tous secteurs (public et privé).* »

Institutions responsables : Ministère de la santé, OMS

Remarques après le calcul de l'indicateur :

Cet indicateur a peut être calculé pour trois régions touristiques Méditerranéennes : Catalogne en Espagne (NUTS 2), Provence-Alpes-Côte d'Azur en France (NUTS 2) et la côte de Tipasa en Algérie.

Sources de données : OMS, PB, Conseil national de l'ordre de médecins, Institut català de la salut.

Document de travail

| | |
|--|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SOCIAL RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SANTE ET D'EDUCATION | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 9 |
| Nombre d'employés dans le secteur touristique selon leur niveau d'enseignement | TOU_C17 |

Objectif stratégique à suivre :

Améliorer la gouvernance pour un tourisme durable. Renforcer les mécanismes de coopération entre les autorités en charge du tourisme et de l'environnement et les capacités des autorités locales pour gérer le développement du tourisme et promouvoir un tourisme durable.

Justification du choix :

Le tourisme restera un important créateur d'emploi dans les décennies à venir. Il faut donc former un nombre croissant d'entrants sur le marché du travail.

Après une période de développement assez spontanée, le tourisme est entré dans un mouvement de professionnalisation et de rationalisation. La concurrence entre destinations et les exigences croissantes des clientèles ont mis sur le devant de la scène l'objectif de qualité, dont la formation des personnels est un des composants essentiels.

Pour l'avenir du tourisme méditerranéen la formation est un enjeu déterminant car c'est un secteur où traditionnellement les travailleurs sont peu qualifiés.

Les Etats ne restent pas inactifs dans cette formation. Le nombre d'étudiants dans les facultés de tourisme, écoles, lycées, etc.. dans les pays de la méditerranée est important.

Définition :

Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'employés dans le secteur touristique selon leur niveau d'enseignement

Unité : Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Connaître le nombre d'employés dans le secteur touristique avec études et sans études.

Indications méthodologiques :

L'intitulé initial : « Nombre d'étudiants dans la filière tourisme par niveau d'enseignement » avait été redéfini comme suit « Nombre d'étudiants et d'élèves dans la filière tourisme par niveau d'enseignement », car d'après la définition du dictionnaire français Larousse, un étudiant est une personne qui suit des études supérieures. Or, la formule prend en compte le niveau d'enseignement secondaire (collège et lycée).

1^{er} indicateur: Nombre d'étudiants et d'élèves dans la filière tourisme par niveau d'enseignement secondaire ou supérieur.

Variables :

- Nombre d'élèves dans la filière tourisme par niveau d'enseignement secondaire
- Nombre d'étudiants dans la filière tourisme par niveau d'enseignement supérieur
- Nombre d'étudiants et d'élèves total

Formule :

Nombre d'étudiants et d'élèves dans la filière tourisme par niveau d'enseignement (secondaire + supérieur)

Nombre total d'étudiants et d'élèves

Ce 1^{er} indicateur peut permettre de calculer d'autres formules :

- Nombre d'étudiants dans la filière tourisme / nombre total d'étudiants (enseignement supérieur)
- Nombre d'élèves dans la filière tourisme / nombre total d'élèves (enseignement secondaire)

2^{ème} indicateur : Nombre d'étudiants dans la filière tourisme par niveau d'enseignement à formation courte ou formation longue (cf. définitions annexes méthodologiques).

Variables :

- Nombre d'étudiants dans la filière tourisme par niveau d'enseignement à courte durée
- Nombre d'étudiants dans la filière tourisme par niveau d'enseignement à longue durée
- Nombre d'étudiants total dans la filière tourisme par niveau d'enseignement (courte ou longue durée)

Formule :

Nombre d'étudiants dans la filière tourisme par niveau d'enseignement (courte ou longue durée)

x 100

Nombre d'étudiants total par niveau d'enseignement (courte ou longue durée)

Ce second indicateur ne prend en compte que les étudiants dans l'enseignement supérieur. Il peut venir en complément du premier indicateur. Il permet de voir le niveau d'études des étudiants dans leur formation en tourisme.

- Après une première recherche des données nous constatons qu'il n'existe pas de bilan régional dans le domaine de la formation aux métiers du tourisme. Il n'existe pas de données comparables entre les pays permettant de souligner les besoins communs et les spécificités nationales, ni même l'état des formations existantes, bien qu'au niveau international des classifications de niveaux de formation existent.
- Cette indicateur a quelques limites : même si nous connaissons le nombre d'étudiants dans la filière tourisme, nous ne pouvons pas être sûrs que ils ne vont pas changer des filière ou qu'ils vont pas travailler dans autre domaine « services » plus rentables (ex. banque ; assurance), c'est à dire, nous ne pouvons pas assurer que ces étudiants vont être tous de futurs entrants dans le marche de travaille touristique.

Développer un indicateur alternatif s'avère nécessaire :

3^{ème} indicateur : Nombre d'employés dans le secteur touristique selon leur niveau d'enseignement

Variables :

- Nombre d'employés dans le secteur touristique sans études
- Nombre d'employés dans le secteur touristique ayant fini l'enseignement primaire
- Nombre d'employés dans le secteur touristique ayant fini l'enseignement secondaire
- Nombre d'employés dans le secteur touristique ayant fini l'enseignement supérieur
- Nombre d'employés dans le secteur touristique avec un master ou doctorat

Formule :

Nombre d'employés dans le secteur touristique par niveau d'enseignement x 100

Nombre total d'employés dans le secteur touristique

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE (DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|------------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI | OUI | | |

Références :

Sources de données internationales:

Précautions d'emploi :

Problème avec la définition des emplois touristiques : Il faut être prudent avec les comparaisons car chaque pays ou destination peut avoir des emplois différents compris dans le secteur touristique, car malgré qui existe une définition concernant « les activités dites caractéristiques du tourisme », par l'OMT, pas tous les pays ne l'appliquent. Selon la définition adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme, il s'agit des activités « dont une partie de l'output principal est constituée de produits qui, dans la plupart des pays, cesseraient d'exister en quantité significative en l'absence de tourisme ». Les principales sont l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement, la restauration et les cafés, les téléphériques et remontées mécaniques, les agences de voyages et le transport de voyageurs...

Cet indicateur alternatif mesure la qualité du tourisme selon le niveau d'enseignement des employés mais il reste assez incomplet. Il faudrait se concentrer sur le personnel formé dans le tourisme, déterminant de la qualité du service touristique.

Il existe un niveau d'éducation adapté à chaque métier. Un très haut niveau d'enseignement dans certains métiers (saisonniers) peut avoir un effet négatif sur l'emploi locaux.

Annexe méthodologique :

- ❖ Définition « niveau d'enseignement » d'après le ministère de l'éducation nationale : « Le niveau d'enseignement se distingue selon le niveau de scolarisation :
 - Enseignement primaire : école maternelle et école élémentaire
 - Enseignement secondaire : collège et lycée
 - Enseignement supérieur : universités et écoles supérieures

- ❖ Définition « niveau d'enseignement supérieur » d'après le ministère de l'éducation nationale : « *L'enseignement supérieur français comprend plusieurs formations :*
 - Les formations courtes : deux années d'études après le baccalauréat. Ces formations intègrent toujours des stages en entreprises et permettent une entrée directe sur la marché du travail.
Deux types de diplômes entrent dans cette formation courte : le BTS (se prépare en section de technicien supérieur dans un lycée) et le DUT (préparé dans les instituts universitaires de technologie)
 - Les formations longues : Il existe en France deux types d'établissement permettant de suivre des études supérieures longues : les universités et les écoles spécialisées.
 - Les universités : elles offrent des formations fondamentales, technologiques ou à finalités professionnelles. Les universités françaises sont des établissements publics. Les formations longues sont organisées en trois niveaux successifs : la licence (bac + 3), le master (bac +5) et le doctorat (bac+8).
 - Les écoles supérieures : ce sont des établissements sélectifs publics ou privés dont l'enseignement prépare à des pratiques professionnelles spécialisées ? Ces écoles forment des ingénieurs, managers (et dans bien d'autres domaines) de haut niveau. Les écoles spécialisées permettent d'obtenir un diplôme de niveau bac +5. »

Utilisations potentielles :

- Connaître le niveau d'éducation des employés du secteur touristique dans une destination, région ou pays.

- Cet indicateur pourrait se combiner avec TOU_C08 « Salaire moyen dans le secteur du tourisme par rapport au salaire moyen ». Un haut niveau d'étude amène généralement à un salaire plus élevé. Il peut également se combiner avec TOU_C10 « Emplois dans le secteur du tourisme par rapport au nombre d'emplois total » et TOU_C11 « Emplois saisonniers touristiques par rapport au nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme ». Les chances de trouver un emploi sont plus importantes avec un niveau d'étude élevé.
- Une fois calculé, l'indicateur peut permettre par la suite de départager les filières tourisme qui forment à des métiers en contact direct avec le touriste (restauration, hôtellerie, agences de voyages etc.,...) et les métiers du tourisme n'ayant pas ce contact direct (métiers en lien avec l'environnement, le développement durable, etc...).
- Cet indicateur peut être fusionné avec l'indicateur TOU_C14 et distinguer les employés qui travaillent dans des entreprises touristiques des techniciens qui travaillent dans les administrations publiques et des élus.

Institutions responsables : Ministère de l'éducation, opérateurs

Remarques après le calcul de l'indicateur:

Cet indicateur n'a pu être calculé que pour quelques destinations touristiques Méditerranéennes : Tipaza, en Algérie ; Torremolinos, en Espagne et le gouvernorat de Matrouh, en Égypte.

Il s'avère nécessaire de renforcer l'indicateur sur le niveau de formation des employés du secteur touristique dans le tourisme.

Sources de données :

Plan Bleu

Document de travail

| | |
|---|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SOCIAL LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 7 |
| Part des hébergements touristiques répondant à des normes d'accessibilité | TOU_C18 |

Objectif stratégique à suivre :

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales. Encourager les pays à promouvoir des programmes de réhabilitation dans les destinations dont les structures hôtelières et les infrastructures touristiques sont devenus obsolètes et dont les sites historiques sont mal entretenus.

Justification du choix :

La clientèle des personnes en situation de handicap représente un potentiel pour l'ensemble de l'industrie touristique.

Le marché potentiel des clientèles handicapées est estimé au plan européen à quelque 36 millions de personnes. Le taux de départ en vacances de ces personnes est cependant très faible, compte tenu, essentiellement, du nombre limité de structures adaptées et de l'absence d'information fiable sur cette offre.

Les normes d'accessibilités peuvent prendre en compte quatre différents types d'handicaps : handicap mental, visuel, auditif et moteur.

En France, la nouvelle loi sur le handicap du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances se traduit par des exigences supplémentaires pour l'adaptation de l'offre touristique à l'accueil des personnes handicapées. Elle impose également aux ERP (établissements recevant du public) de répondre aux exigences et aux normes d'accessibilités en 2015.

Les exigences réglementaires générales émises par le ministère du logement posent que « tout établissement recevant du public assis doit pouvoir accueillir des personnes handicapées en fauteuil roulant dans les mêmes conditions d'accès que les autres personnes. La personne doit pouvoir atteindre sa place, consommé, assisté aux activités ou aux spectacles sans quitter son fauteuil roulant ».¹

Définition :

Cet indicateur permet de mesurer la part des hébergements touristiques répondant à des normes d'accessibilité selon les différents types de handicaps par rapport au nombre d'entreprises touristiques total.

Unité : Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Connaître le nombre d'hébergements touristiques répondant à des normes d'accessibilité.

Permettre un accès à tous aux hébergements et aux services touristiques.

Indications méthodologiques :

Variables :

- Nombre d'hébergements touristiques répondant à des normes d'accessibilité pour les handicaps moteurs
- Nombre d'hébergements touristiques répondant à des normes d'accessibilité pour les handicaps visuels
- Nombre d'hébergements touristiques répondant à des normes d'accessibilité pour les handicaps auditifs

¹ http://www.regionpaca.fr/uploads/media/Fiches_SRDT_010408_02.pdf

- Nombre d'hébergements touristiques répondant à des normes d'accessibilité pour les handicaps mentaux
- Nombre d'hébergements touristiques totaux

Formule :

Nombre d'hébergements touristiques répondant à des normes d'accessibilité (moteur, visuel, auditif et mental)

x 100

Nombre d'hébergements touristiques totaux

L'intitulé de l'indicateur initial a été reformulé en se concentrant sur les hébergements touristiques car la classification des entreprises touristiques est différente selon les pays.

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE(DESTINATION) | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|-----------------------------|----------------------|---------------|
| OUI | | | | | |

Références : CE, OMT

Sources de données internationales: CE, OMT

Précautions d'emploi :

- Problème de la définition d'une norme d'accessibilité : ce type de définition n'est pas disponible.
- Problème de définition d'une « entreprise touristique » d'après l'intitulé initial de l'indicateur. Ce type de définition n'est pas disponible.

Annexe méthodologique :

- Définition « accessibilité » d'après le Ministère de la Santé et de la Solidarité : « L'accessibilité permet la participation et l'autonomie des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différences composantes physiques, organisationnelles, culturelles de leur environnement d'une part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toutes personnes en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. »
- Définition « norme » d'après le dictionnaire français Larousse : « Une norme est une règle établie conformément à une moyenne. Elle précise les prescriptions techniques à respecter dans la fabrication d'un produit. »

Utilisations potentielles :

- ❖ Permet la prise en compte des personnes handicapées selon les différents types de handicap. Permet de constater s'il existe des normes d'accessibilités pour chacune des catégories d'handicap (moteur, visuel, auditif, mental), puis voir si le nombre de normes pour chacune est similaire. Cela permet de voir s'il manque des normes d'accessibilités pour un type d'handicap pour l'accès aux entreprises touristiques.
- ❖ En comparant l'existence des normes d'accessibilité selon les différentes années, il est possible de voir la création de nouvelles normes.
- ❖ Faire une différence entre les normes nationales et les normes internationales. Comparer les normes nationales entre les différents pays permet de voir les initiatives de chacun dans la prise de compte des personnes handicapées pour l'accès aux entreprises touristiques.

Institutions responsables : Ministère du tourisme

Remarques après le calcul de l'indicateur :

L'indicateur n'a pu être calculé que pour la France et pour le label Tourisme et Handicaps.

Des équivalents de ce label dans les autres pays méditerranéens n'ont pas été recherchés .

Sources de données : France guide : Tourisme et Handicaps, handicap.fr, DGCIS (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et de l'emploi)

Document de travail

| | |
|---|---|
| PILIER ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE SOCIAL LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS | ORIENTATIONS ET ACTIONS SMDD 3 |
| Taux de départ des touristes selon leur catégorie socioprofessionnelle | TOU_C19 |

Objectif stratégique à suivre :

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales.

Justification du choix :

Assurer le droit aux vacances pour toutes les catégories de la population y compris les jeunes, les familles, les retraités, les personnes à mobilité réduite et les personnes avec un faible pouvoir d'achat, devrait être un enjeu des gouvernements.

Le développement des activités et initiatives ouvertes à tout le monde, contribue au développement de la cohésion sociale. Aussi c'est une manière concrète et effective de lutter contre la saisonnalité du secteur touristique. En plus, les expériences existantes ont souvent des bénéfices. Les autorités publiques qui ont développé des programmes sociaux récupèrent largement son investissement. "Tourism for all" can contribute positively to the development of the tourism sector as a complete partner in the economy. ¹

C'est pour cela qu'il devrait y avoir dans chacun des pays méditerranéens une offre touristique accessible au plus grand nombre en fournissant des prestations au meilleur rapport qualité/prix, grâce à des aides spécifiques ou des modulations tarifaires.

Définition :

Cet indicateur mesure le taux de départ des touristes selon leur catégorie socioprofessionnelle.

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Connaître l'évolution de la répartition des touristes selon leur catégorie socioprofessionnelle

Indications méthodologiques :

Variables

- Taux de départ total
- Catégorie socioprofessionnelle des touristes
- Taux de départ des touristes par catégorie socioprofessionnelle

¹ European Commission, Social Tourism http://ec.europa.eu/enterprise/tourism/events/social_tourism/index_en.htm

Couverture géographique

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|----------------|----------------------|---------------|
| OUI | | | | | |

Références : CE

Sources de données internationales :

Précautions d'emploi :

- Changement de l'intitulé de l'indicateur, pour celui de « Taux de départ en vacances par catégories socioprofessionnelles ». L'intitulé « Evolution de la répartition des touristes selon leur revenu » devrait préciser arrivées ou départs.
- Le tourisme social n'est pas seulement destiné à la population avec un faible pouvoir d'achat. On ne peut pas avoir une idée globale du tourisme social. Pour cela, il faudrait combiner cet indicateur avec d'autres données concernant l'incapacité totale ou partielle à exercer pleinement le droit au tourisme comme l'incapacité physique ou mentale, la situation d'isolement personnel ou familial, la mobilité réduite ou les difficultés géographiques.

Annexe méthodologique :

- ❖ Définition Tourisme Social selon le BITS (Bureau International Tourisme Social) :

Le tourisme social est « l'ensemble des rapports et des phénomènes résultant de la participation au tourisme et en particulier de la participation des couches sociales à revenus modestes. Cette participation est rendue possible, ou facilitée, par des mesures d'un caractère social bien défini. Le BITS s'appuie, pour mener cette action, sur les principes définis et adoptés dans la Déclaration de Montréal en septembre 1996 ».

Un autre définition plus opérationnelle suggérée par le professeur Louis Jolin de l'Université du Québec à Montréal, indique que « le tourisme social se réfère aux programmes, aux réalisations et aux actions qui visent à rendre effectifs le droit aux vacances et l'accessibilité au tourisme à tous les groupes de population, notamment les jeunes, les familles, les retraités, les personnes aux revenus modestes, les personnes à capacité physique restreinte, mais qui visent aussi la qualité de la relation entre les visiteurs et les communautés d'accueil ».

[...]Le tourisme social inclut aussi les réalisations qui contribuent à rendre accessible la pratique d'activités de plein air, notamment en faveur des jeunes.

[...] Il a donc le mérite d'accroître la démocratisation du territoire pour des fins récréotouristiques mais aussi socio-éducatives. Il recouvre aussi les mesures mises en place par les gouvernements de divers pays pour encourager le départ en vacances et qui sont souvent le résultat de luttes menées par des syndicats, des associations, des groupes communautaires ».

La Commission européenne affirmait dans un rapport sur cette question que « le tourisme social est organisé dans certains pays par des associations, coopératives et syndicats et est destiné à rendre le voyage véritablement accessible au plus grand nombre et notamment aux classes sociales les plus défavorisées ».

Le Comité économique et social européen affirmait dans son avis sur Le tourisme social en Europe « qu'il existe une activité de tourisme social à partir du moment où les trois conditions suivantes sont réunies :

- 1- Existence d'une situation réelle d'incapacité totale ou partielle à exercer pleinement le droit au tourisme. Cela peut être lié à la situation économique, à une incapacité physique ou mentale, à une situation d'isolement personnel ou familial, de mobilité

réduire, de difficultés géographiques ou à une grande variété de causes qui constituent au final un obstacle réel ;

2- Il faut que quelqu'un, que ce soit une institution publique ou privée, une entreprise, un syndicat ou simplement un groupe organisé de personnes, se propose d'agir (et agisse) pour vaincre ou réduire cet obstacle qui empêche une personne d'exercer son droit au tourisme ;

3- Cette action doit être effective et contribuer à ce qu'un groupe de personnes fasse du tourisme dans les conditions et en respectant les valeurs de durabilité, d'accessibilité et de solidarité ».

La Déclaration de Montréal cite les critères d'identification du tourisme social (art. 13) qui stipule que « toute entreprise de tourisme (association, coopérative, mutuelle, fondation, fédération, entreprise à caractère « non-profit », société etc.) dont l'acte fondateur ou l'objectif principal indique clairement poursuivre un projet d'intérêt général et rechercher l'accessibilité du plus grand nombre aux loisirs touristiques – se démarquant ainsi de la recherche du seul profit maximal – peut revendiquer son appartenance au tourisme social. Le mot « social » signifie davantage de solidarité, de fraternité et d'espoir pour tous ceux – si nombreux – encore en attente de temps libre dans le monde ».2

Exemples de bonnes Pratiques :

IMSESO, Espagne : Programme de la Sécurité Social du Gouvernement espagnol pour les personnes âgées

Bourse Solidarité Vacances, France : crée en 1999 par le ministère français du tourisme contre l'exclusion sociale.

Catégories-socioprofessionnelles : (INSEE)

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

Utilisations Potentielles :

- Effectuer une comparaison entre les différents pays du bassin Méditerranéen et vérifier si les écarts entre catégories-socioprofessionnelles sont identiques ou différents
- Besoin de proposer ou augmenter une offre touristique plus accessible.
- Développer le tourisme social dans toute sa complexité.

Utilisations Complémentaires :

- Intégration sociale ; mélange des populations : favoriser un mélange entre les différentes catégories socioprofessionnelles.
- Sensibilisation à la protection et au respect de la nature auprès de toutes les catégories socioprofessionnelles.
- Analyser le rôle des auberges de jeunesse permettant des vacances à prix abordables dans un cadre agréable et convivial et souvent dans des endroits privilégiés.
- Analyser des destinations des touristes des catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées. Conséquences sur l'image de la destination. Éviter la création de ghetto touristique avec les TO

² Bureau International du Tourisme Social, <http://www.bits-int.org/fr/index.php?menu=1&submenu=2>

- Avantage du tourisme social dans la lutte contre le changement climatique car il s'agit d'un type de tourisme basé sur des courtes distances, en groupes et utilisant les transports publics et apportant des investissements en éducation à l'environnement. (J.P Ceron)

Remarques après le calcul de l'indicateur :

- Ont été utilisés les taux de départ par CSP en France et les taux de départ selon la situation professionnelle et le type de contrat en Espagne. Les données sont difficilement accessibles lorsqu'elles existent

Sources des données :

Instituts Statistiques des pays:

- INSEE www.insee.fr
- Instituto de estudios turisticos
<http://www.iet.tourspain.es/paginas/home.aspx?idioma=es-ES>

Document de travail

| | | |
|---|--|---|
| DOMAINE DE LA STRATEGIE PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE | TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE | CMDD ECONOMIE TOURISME |
| Proportion des lits "non-balnéaires" par rapport au nombre total de lits | SMDD 13 TOU_P01 | |

Objectif stratégique à suivre :

Réduire les impacts territoriaux et environnementaux négatifs du tourisme, en particulier dans les destinations côtières existantes.

Diversifier le tourisme par le développement d'offres valorisant la diversité méditerranéenne (écotourisme, tourisme culturel, urbain et rural).

Justification du choix :

Quelque 637 millions de touristes (internationaux et nationaux) sont attendus dans la région en 2025, soit une augmentation de 270 millions par rapport à 2000, dont la moitié environ dans les régions côtières.

Définition :

Cet indicateur mesure la proportion des lits « non-balnéaires » par rapport au nombre total de lits dans tous les types d'hébergement touristique du secteur marchand (avec services) dans les régions côtières.

Unité :

Pourcentage :

Objectif et/ou valeur cible :

Accroître l'offre « non-balnéaire » en fonction des situations nationales (détourner 1/3 des flux).

Indications méthodologiques :

Le tourisme balnéaire est défini ici par le tourisme dans les communes (ou districts).

On entend par hébergement touristique : "toute installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes". Il importe d'établir une distinction entre les établissements commerciaux qui fournissent l'essentiel de l'hébergement et la fourniture d'un service d'hébergement occasionnel. L'hébergement touristique est ainsi divisé en deux grands groupes:

1. Etablissements d'hébergement collectif: on entend par "hébergement touristique collectif" tout établissement d'hébergement qui met à la disposition du voyageur une chambre ou une autre unité; toutefois, le nombre de places qu'il fournit doit être supérieur à un minimum déterminé pour des groupes de personnes plus nombreux qu'une simple famille; par ailleurs, il dispose, même s'il s'agit d'un établissement à but non lucratif, d'une administration de type commercial commune à toutes les places de l'établissement.
2. Hébergements touristiques privés : Ils fournissent un nombre limité de chambres louées ou offertes gratuitement. Ces formes d'hébergement n'entrent pas dans la définition des hébergements touristiques collectifs et ils ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|----------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI | | | |

Références :

- OMT (Organisation Mondiale du Tourisme)
- IFEN (Institut Français de l'Environnement)
- AFIT (Agence Française de l'Ingénierie Touristique)

Sources de données internationales :

Pas de sources internationales : les sources nationales possibles sont les Instituts et/ou Observatoires Nationaux du Tourisme et les Ministères du Tourisme.

Précautions d'emploi :

La répartition de l'offre n'est pas forcément à l'image à la fréquentation touristique. Elle doit être complétée par les nuitées et les taux de fréquentation (avec une définition homogène)

Annexe méthodologique :

Document de travail

| | | |
|---|--|--|
| DOMAINE DE LA STRATEGIE PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE | TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE | CMDD ECONOMIE TOURISME (81) |
| Recettes du tourisme international | SMDD 14 TOU_P02 | |

Objectif stratégique à suivre :

Accroître la valeur ajoutée créée par le tourisme revenant aux communautés locales et aux divers acteurs (des pays en développement)

Justification du choix :

La Méditerranée est la première région touristique du monde. Ce secteur, principalement centré sur un modèle balnéaire et saisonnier, représente pour tous les pays un enjeu majeur en termes d'emplois et de revenus. La part mondiale de la Méditerranée dans les recettes du tourisme international est cependant en relative décroissance depuis 1970 et surtout inférieure à sa part dans les arrivées. Bien que les retombées économiques du tourisme soient significatives dans beaucoup de pays, elles sont inégalement réparties, et les impacts négatifs sur l'environnement, transports, bruit, déchets, consommation d'espace, dégradation des paysages, des côtes et des écosystèmes, ne sont pas pris en compte dans les statistiques nationales sur le secteur.

Définition :

Cet indicateur mesure les recettes du tourisme international (dépenses effectuées dans le pays d'accueil par les visiteurs internationaux) ;

Unité :

US\$ constant

Objectif et/ou valeur cible :

Accroître la valeur ajoutée du tourisme

Indications méthodologiques :

Les recettes du tourisme international correspondent à la ligne « Crédit » de la Balance des Paiements pour les poste « Voyage » et le poste « Transport ».

On considère ici seulement le poste « Voyage » qui comprend généralement les dépenses de logement, de restauration, de transport et d'acquisition de biens et services réalisés par les visiteurs non-résidents dans les limites du territoire économique du pays de référence et/ou relatifs aux biens et services fournis par les résidents

Ce concept inclut les recettes produites par les nuitées et les excursions d'une journée, qui peuvent être substantielles, comme cela est le cas dans des pays où beaucoup d'achats de biens et services sont réalisés des visiteurs des pays voisins.

Couverture géographique :

| NIVEAU NATIONAL | BASSIN VERSANTS | REGIONS COTIERES MEDITERRANEENNES (NUTS 3) | ZONE LITTORALE | SITES MEDITERRANEENS | ZONES MARINES |
|-----------------|-----------------|--|----------------|----------------------|---------------|
| OUI | | OUI - | - | - | - |

Références :

- OMT « Comptes Satellites du Tourisme »
- Eurostat « Méthodologie communautaire sur les statistiques du tourisme »
- Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée – PNUE/PAM – Plan Bleu, 2005, TRS 159

Sources de données internationales :

- OMT (Organisation Mondiale du Tourisme)

Précautions d'emploi :

L'accroissement des recettes du tourisme international ne préjuge pas du niveau des retombées effectives pour les pays d'accueil et les populations locales.

Ces retombées doivent faire l'objet d'études de cas sur les impacts du tourisme sur la situation des populations locales comme la création d'emplois, l'accroissement des revenus, ...

Il est intéressant de comparer ces recettes au PIB, aux exportations de biens et aux exportations de services en pourcentage.

Annexe méthodologique :

Les recettes du tourisme international correspondent en fait aux dépenses (ou consommation) des touristes et visiteurs non-résidents tels que définis dans les Comptes Satellites du Tourisme (CST) en conformité avec la Commission Statistiques de l'Organisation des Nations Unies.

Extrait du site WEB de l'OMT :

http://www.world-tourism.org/francais/statistics/tsa_project/basic_references/index-fr.htm

La consommation des visiteurs est le concept de base qui permet de mesurer l'activité touristique et se réfère à la consommation totale ou pour le compte des visiteurs et elle pourrait donc aussi être appelée " demande des visiteurs ".

Parmi les concepts de consommation des visiteurs, il est à souligner que la consommation finale des visiteurs en espèces (sa composante principale) correspond à l'expression "dépenses des visiteurs " utilisée habituellement dans l'analyse du tourisme.

La consommation des visiteurs va au-delà des achats effectués par les visiteurs durant leurs voyages. Elle comprend également toutes les dépenses de biens et de services effectuées au nom des visiteurs par d'autres unités institutionnelles. Lorsque des espèces ou des actifs financiers sont transférés aux visiteurs pour leur permettre de payer leur voyage, les achats ainsi financés sont inclus dans la consommation des visiteurs. Sont également incluses toutes les formes de transferts en nature et autres opérations dont bénéficient les visiteurs, lorsque ce ne sont pas des espèces ou des actifs financiers qui sont transférés aux visiteurs mais les biens et services eux-mêmes. La consommation de services non marchands individuels, en fait donc partie. En gros sont comprises toutes les opérations qui présentent un lien direct entre le visiteur et le producteur ou prestataire du bien ou du service.

**Consommation du tourisme récepteur, par produits et par catégories de visiteurs
(dépendances de consommation finale des visiteurs en espèces, Évaluation nette)**

| Produits | Visiteurs de la journée (1.1) | Touristes (1.2) | Total visiteurs (1.3) = (1.1) + (1.2) |
|--|-------------------------------|-----------------|---------------------------------------|
| A. Produits spécifiques | | | |
| A.1 Produits caractéristiques (a) | | | |
| 1 – Services d'hébergement | X | | |
| 1.1 – Hôtels et autres services de logement (3) | X | | |
| 1.2 – Serv.tour.hébergement pr cpte propre ou gratuit | x | x | x |
| 2 – Services de restauration (3) | | | |
| 3 – Services de transport de voyageurs (3) | | | |
| 3.1 Services de transport ferroviaire (3) | | | |
| 3.2 Services de transport routier (3) | | | |
| 3.3 Services de transport par voie d'eau (3) | | | |
| 3.4 Services de transport par voie aérienne (3) | | | |
| 3.5 Services annexes de transport | | | |
| 3.6 Location de matériel de transport | | | |
| 3.7 Services d'entretien et de réparation de navires et d'avions | | | |
| 4 – Serv. d'agences de voyages, de voyagistes et de guides | | | |
| 4.1 Agences de voyages (1) | | | |
| 4.2 Voyagistes (2) | | | |
| 4.3 Services d'information touristique et guides de tourisme | | | |
| 5 – Services culturels (3) | | | |
| 5.1 Arts dramatiques | | | |
| 5.2 Services de musées et autres | | | |
| 6 – Services de loisirs et de divertissements (3) | | | |
| 6.1 Sports et services sportifs récréatifs | | | |
| 6.2 Autres services de loisirs et de divertissements | | | |
| 7 – Services touristiques divers | | | |
| 7.1 Services financiers et services d'assurance | | | |
| 7.2 Autres services de location de biens | | | |
| 7.3 Autres services touristiques | | | |
| A.2 Produits connexes | | | |
| marges de distribution | | | |
| biens (4) | | | |
| Services | | | |
| B. Produits non spécifiques | | | |
| marges de distribution | | | |

| | | | |
|---|---|--|--|
| biens (4) | | | |
| services | | | |
| TOTAL | | | |
| nombre de voyages | | | |
| nombre de nuitées | | | |
| <p>X sans objet</p> <p>(1) Correspond aux marges des agences de voyages</p> <p>(2) Correspond aux marges des voyagistes</p> <p>(3) La valeur est nette des montants payés aux agences de voyage et aux voyagistes</p> <p>(4) La valeur est nette des marges de distribution</p> | <p>(a) Bien que dénommés « produits », pour l'instant aucun bien n'est inclus. Deux motifs principaux sont à l'origine de cette décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'importance des différences actuelles (tant de niveau que de structure) entre les types de biens acquis par les visiteurs, selon le pays et les lieux visités ; • Les limites des sources disponibles pour l'obtention de données statistiques. <p>Les biens ne sont toutefois pas totalement bannis de cette analyse, puisque le commerce de détail (spécialisé et non spécialisé) associé à la vente des biens aux visiteurs est inclus dans la liste. Cela tient au fait que l'activité productive associée est une activité qui se trouve en contact avec le visiteur et que par conséquent, dans certaines circonstances, elle peut être considérée comme une activité touristique.</p> | | |

Document de travail